



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE**  
**L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

---

**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION**  
**EN MATIERE D'ECHANGE D'INFORMATIONS**  
**SUR LA BIODIVERSITE**

2012-2020



BUJUMBURA, Avril 2012

**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION EN  
MATIERE D'ECHANGE D'INFORMATIONS  
SUR LA BIODIVERSITE**

**SNPA-CHM  
2012-2020**

---



**Institut National pour l'Environnement  
et la Conservation de la Nature (INECN)**

**Centre d'Echange d'Informations  
en matière de Diversité Biologique,  
CHM (Clearing House Mechanism)**

**B.P. 2757 Bujumbura  
Burundi**

**Tél . : (+257) 234304 / 22403031**

**E-mail: [inecn.biodiv@cbinf.com](mailto:inecn.biodiv@cbinf.com)**

**Site web: <http://bi.chm-cbd.net>**

**Document élaboré dans le cadre du *Projet:*  
*Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière  
d'Echange d'Informations sur la Biodiversité et  
Renforcement du CHM (SNPA-CHM)***

**Sous le financement de l'Institut Royal  
des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB)**

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>PREFACE .....</b>	<b>7</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>14</b>
<b>I. PRESENTATION DU BURUNDI.....</b>	<b>16</b>
I.1. ASPECTS PHYSIQUES.....	16
I.2. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES .....	16
I.3. BIODIVERSITE .....	7
I.3.1. Biodiversité des milieux naturels .....	17
I.3.2. Agrobiodiversité.....	18
I.3.3. dégradation de la biodiversité .....	19
<b>II. CENTRE D’ECHANGE D’INFORMATION: CHM .....</b>	<b>20</b>
II.1. DEFINITION.....	20
II.2. MISSIONS DU CHM.....	20
II.3. OBLIGATIONS POUR LA MISE EN PLACE DU CHM .....	20
II.4. PLAN STRATEGIQUE DU CHM.....	21
II.5. CENTRE D’ECHANGE DU SECRETARIAT DE LA CDB .....	22
II.6. CENTRE D’ECHANGE SOUS LE PARTENARIAT BELGE .....	22
<b>III. ETAT DES LIEUX D’ECHANGE D’INFORMATION AU BURUNDI.....</b>	<b>23</b>
III.1. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL D’ECHANGE D’INFORMATION AU BURUNDI .....	23
III.1.1. Cadre politique .....	23
III.1.2. Cadre légal.....	26
III.1.2.1. Textes légaux nationaux.....	26
III.1.2.2. Textes légaux régionaux.....	27
III.1.2.3. Textes légaux internationaux .....	27
III.1.3. Cadre institutionnel.....	28
III.2. CREATION ET MISE EN OEUVRE DU CHM-BURUNDAIS.....	31
III.2.1. Historique du CHM-Burundais.....	31
III.2.2. Interventions du CHM au Burundi .....	34
III.2.2.1. Publicité du CHM-Burundais.....	34
III.2.2.2. Collecte et diffusion des informations.....	34
III.2.2.3. Renforcement des capacités du CHM-Burundais.....	36
III.2.2.4. Développement des activités de sensibilisation à la mise en oeuvre de la CDB.....	37
III.2.2.5. Développement des activités de recherche.....	37
III.2.2.6. Rapatriement des informations.....	38
III.2.2.7. Renforcement de la Bibliothèque de l’INECN en bibliothèque de référence en biodiversité .....	39
III.2.2.8. Promouvoir la coopération technique et scientifique, ainsi que le partage des connaissances auprès des Parties contractantes de la Convention .....	39
III.2.3. Leçons tirées des interventions du CHM.....	39
III.2.3.1. Visites effectuées sur le site du CHM .....	39
III.2.3.2. Points forts du fonctionnement du CHM .....	40
III.2.3.3. Points faibles du CHM-Burundais .....	40
III.2.3.4. Opportunités pour son accroissement.....	41
III.3. CAPACITES DE COLLECTE ET DE DIFFUSION DE L’INFORMATION.....	42
III.3.1. Nature d’informations et méthodes de leur collecte .....	42
III.3.1.1. Collecte et diffusion des informations à l’INECN .....	42
III.3.1.2. Collecte et diffusion des informations dans les autres institutions des Points focaux .....	42
III.3.1.3. Collecte et diffusion des informations dans les organisations non gouvernementales .....	44
III.3.2. Equipements et outils disponibles .....	45
III.3.3. Capacités humaines .....	47

III.3.4. Réseaux existants pour l'échange d'information sur la biodiversité .....	47
III.3.4.1. Réseaux nationaux .....	47
III.3.4.2. Réseaux régionaux et globaux.....	48
III.4. ANALYSE DES GROUPES CIBLES POUR LE CHM .....	49
III.4.1. Groupes cibles possibles concernés par l'échange d'informations .....	49
III.4.2. Systèmes et outils pour atteindre les groupes cibles à travers le CHM .....	51
III.5. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES POUR LE CHM.....	52
III.5.1. Lacunes dans la collecte et dissuasion des informations .....	52
III.5.2. Contraintes en matière des capacités .....	52
III.5.3. Contraintes pour atteindre tous les groupes cibles.....	52
III.5.4. Contraintes dans la coopération scientifique et technique .....	53
<b>IV. STRATEGIE ET PLANS D'ACTION .....</b>	<b>54</b>
IV.1. ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....	54
IV.1.1. Facteurs de changement du CHM-Burundais.....	54
IV.1.2. CHM-Burundais attendu en 2020.....	55
IV.1.3. Vision Nationale .....	55
IV.1.4. Axes stratégiques.....	55
IV.1.5. Objectifs et orientations .....	56
IV.2. PLAN D'ACTION .....	60
IV.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPA-CHM.....	70
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>71</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>72</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ABEIE</b>	: Association Burundaise d'Etudes d'Impacts Environnementaux
<b>ABO</b>	: Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux
<b>ACVE</b>	: Association Ceinture Verte
<b>AFEB</b>	: Association Femme et Environnement
<b>APRN-BEPB</b>	: Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi
<b>CARPE</b>	: Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale
<b>CBINET</b>	: Centre Burundais d'Internet
<b>CCD</b>	: Convention de Lutte contre la Désertification
<b>CCNUCC</b>	: Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDB</b>	: Convention sur la Diversité Biologique
<b>CHM</b>	: Clearing House Mechanism
<b>CITES</b>	: Convention sur le Commerce International sur les espèces de Faune et de Flore menacées d'extinction
<b>CNB</b>	: Cadre National de Biosécurité
<b>CNTA</b>	: Centre National de Technologie Agro-Alimentaire
<b>COMIFAC</b>	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>CdP</b>	: Conférence des Parties
<b>CSLP</b>	: Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté
<b>DGA</b>	: Direction Générale de l'Agriculture
<b>DGATE</b>	: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
<b>DGCD</b>	: Direction Générale de la Coopération au Développement
<b>DGE</b>	: Direction Générale de l'Elevage
<b>DGFE</b>	: Direction Générale des Forêts et de l'Environnement
<b>DGMAVA</b>	: Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricoles
<b>DPAE</b>	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
<b>ENS</b>	: Ecole Normale Supérieure
<b>ENVIROPROTECT</b>	: Associations Protection de l'Environnement
<b>FAO</b>	: Food and Agriculture Organization
<b>FARA</b>	: Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
<b>FCBN</b>	: Forum de la Société Civile pour le Bassin du Nil
<b>FEM</b>	: Fonds Mondial pour l'Environnement
<b>FFEM</b>	: Fonds Français pour l'Environnement Mondial
<b>FIDA</b>	: Association Internationale pour le Développement de l'Agriculture
<b>FORENAR</b>	: Forum pour la Protection de la Réserve de la Rusizi
<b>IBN</b>	: Initiative du Bassin du Nil
<b>IGEBU</b>	: Institut Géographique du Burundi
<b>INECN</b>	: Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
<b>IRAZ</b>	: Institut de Recherches Agronomiques et Zootechniques
<b>IRScNB</b>	: Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
<b>ISABU</b>	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
<b>ISSN</b>	: International Standard series Number
<b>ISTEEBU</b>	: Institut des Statistiques et Etudes Economiques du Burundi
<b>MEEATU</b>	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
<b>MESRS</b>	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>MINAGRIE</b>	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
<b>MINATE</b>	: Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
<b>MINEM</b>	: Ministère de l'Energie et Mines
<b>MINIFINANCE</b>	: Ministère des Finances
<b>MRAC</b>	: Musée Royal d'Afrique Central de Tervuren
<b>MRDF</b>	: Fonds Méthodiste de Développement et de Secours
<b>ODEB</b>	: Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi
<b>OGM</b>	: Organisme Génétiquement Modifié
<b>ONGs</b>	: Organisations non-gouvernementales
<b>PANA</b>	: Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>PFI</b>	: Point Focal Interinstitutionnel
<b>PFN</b>	: Point Focal National
<b>PFN-CHM</b>	: Point Focal National du CHM
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PPNETL</b>	: Programme Paysage Protégé du Nord-Est du lac Tanganyika

<b>PTK</b>	: Portail ToolKit
<b>SAN</b>	: Stratégie Agricole Nationale
<b>SIA</b>	: Systèmes d'Information Agricole
<b>SNPA-CHM</b>	: Stratégie Nationale et Plan D'action pour le CHM
<b>SNPA-DB</b>	: Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
<b>SNPA-LDS</b>	: La Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte contre la Dégradation des Sols
<b>UB</b>	: Université du Burundi
<b>UICN</b>	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>XML</b>	: Extensible Markup Language, (langage de balisage extensible)

## PREFACE

Au Burundi, la gestion de la biodiversité rencontre des impasses complexes et d'origines diverses. Parmi ces impasses, il faut citer le faible niveau d'information et de sensibilisation limitant ainsi les différents acteurs à prendre, d'une manière efficace et efficiente, des mesures appropriées et d'entreprendre des interventions réfléchies pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. Cet état de fait a comme conséquence la dégradation accrue de la biodiversité suite à la déforestation, aux feux de brousse, à la pollution de l'eau, au braconnage, à l'introduction des espèces exotiques envahissantes et aux changements climatiques.

Pourtant, le Burundi reste convaincu que l'information constitue une base solide pour développer l'éducation, la formation et la sensibilisation de la population lui permettant ainsi d'avoir des connaissances approfondies et des compétences nécessaires afin d'opérer des choix raisonnés pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Cette conviction longtemps sentie par le Burundi lui a obligé de mettre en place son Centre d'Echange d'Information en 2002 dans le cadre du Partenariat Belge sous la Convention sur la Diversité Biologique. Depuis lors, plusieurs activités ont été menées dans le but de fournir des informations sur la diversité biologique nationale. On citerait à titre d'exemples la création du site web du CHM-Burundais, la mise en place du Comité des Points Focaux Interinstitutionnels pour le CHM, la création du bulletin scientifique édité par le CHM et la sensibilisation de différents acteurs sur des thèmes variés.

Malgré ces multiples activités déjà réalisées, le CHM-Burundais n'a pas encore exercé son rôle pour informer tous les acteurs, y compris les communautés locales, sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. L'importance de la biodiversité et des services des écosystèmes restent méconnus par notre population. Les connaissances sur les composantes de la biodiversité ainsi que les méthodes pratiques pour sa conservation et son utilisation durable restent limitées.

La présente Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Informations sur la Diversité Biologique apparaît ainsi comme une solution autour d'une vision nationale qui est *"D'ici à 2020, des informations sont fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique"*.

Face à ce document stratégique en matière d'échange d'informations sur la biodiversité, ma conviction est largement faite que le Centre d'échange d'information amènera notre population à acquérir une motivation nécessaire pour participer activement à la sauvegarde de la biodiversité et constitue un réel motif d'espoir pour une meilleure gestion des ressources biologiques. Ainsi, des efforts doivent être déployés dans la mise en œuvre de cette politique avec la participation active des Burundais eux-mêmes et des partenaires du Burundi. Parmi les interventions préalables, je citerais le renforcement de la structure du CHM-Burundais, la mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions d'échange d'informations et la mise en place d'un mécanisme de financement des interventions du CHM-Burundais.

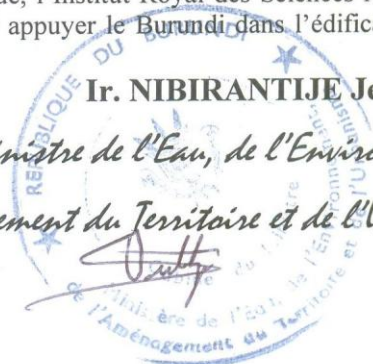
L'adoption de ce document de politique en matière d'échange d'information arrive au moment où le Burundi se prépare à réviser la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Biodiversité. Dans ce domaine, le message de la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties à Nagoya, au Japon est clair. Il s'agit d'une invitation de tous les pays parties à réviser leurs Stratégies Nationales en Biodiversité en se référant au plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2012 et aux objectifs d'Aichi. Ce document de stratégie en matière d'échange d'information qui intègre déjà ce plan stratégique et ces objectifs d'Aichi servira de base dans la révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Biodiversité dont il est appelé à opérationnaliser.

Nous tenons donc à exprimer nos remerciements envers la population burundaise, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales qui se sont impliquées davantage dans l'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité. Je remercie profondément la Direction Générale à la Coopération au Développement du Royaume de Belgique, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique et le CHM-Belge pour le soutien sans cesse manifesté pour appuyer le Burundi dans l'édification de son CHM.

**Ir. NIBIRANTIJE Jean Marie**

*Ministre de l'Eau, de l'Environnement,*

*de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme*



## RESUME EXECUTIF

### INTRODUCTION

La présente Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Informations sur la Biodiversité (SNPA-CHM) a été élaborée dans le cadre du projet "Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité et renforcement du CHM (SNPA-CHM)" sous le financement du CHM-Belge dans le cadre du Partenariat belge sous la Convention sur la Diversité Biologique.

### I. PRESENTATION DU BURUNDI

Le Burundi est un pays de l'Afrique Centrale avec une superficie de 27834 km<sup>2</sup>. Son relief est caractéristique de la région du grand rift de l'Afrique orientale qui a donné lieu à la formation du lac Tanganyika dans un fossé d'effondrement à l'Ouest et à un ensemble de plateaux au relief fortement découpé à l'Est. Ce pays a une population burundaise estimée à 8053574 habitants, soit une densité moyenne de 310 hab. /km<sup>2</sup>. L'économie burundaise repose en grande partie sur le secteur primaire et l'agriculture reste l'activité prédominante et est pratiquée par 93% de la population. Ce pays possède des écosystèmes terrestres dont l'essentiel se rencontrent dans 15 aires protégées ayant une superficie d'environ 157662,85 ha soit 5,6% du total du pays. Les écosystèmes aquatiques couvrent une superficie d'environ 214.000 ha et sont peu représentés dans les aires protégées aires protégées. Dans le domaine de l'agrobiodiversité, les exploitations agricoles disposent en moyenne de 0,5 ha sur lesquels il est pratiqué une agriculture de subsistance orientée vers l'autoconsommation. Les ressources animales sont également caractérisées par une faible productivité et un faible revenu.

Au Burundi, la dégradation de la biodiversité des milieux naturels est liée à la déforestation, aux feux de brousse, à la pollution de l'eau, au braconnage, à l'introduction des espèces exotiques envahissantes et aux changements climatiques. La dégradation de l'agrobiodiversité est liée à la faible fertilité des sols et la perte des services agroécologiques et des écosystèmes naturels, à l'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production, à la recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures et aux perturbations climatiques désorganisant les activités agricoles et pastorales.

### II. CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS: CHM

Le Centre d'échange (CHM) dans le cadre de la CDB est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention. Le Secrétariat de la CDB et tous les Pays Parties ont l'obligation de mettre en place le CHM. La dixième Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique a mis en place un Plan Stratégique du CHM pour la période 2011-2020. Les buts de ce plan sont: (i) le CHM central fournit des services d'information globaux efficaces pour faciliter la mise en oeuvre du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, (ii) les CHMs nationaux fournissent des services d'information efficaces pour faciliter la mise en oeuvre des stratégies nationales et des plans d'action sur la biodiversité, (iii) les partenaires étendent, de manière significative, le réseau et les services du CHM. Le CHM de la CDB offre des services d'information globaux efficaces afin de faciliter la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et des objectifs d'Aichi. La Belgique, a établi un «Partenariat belge pour le CHM», qui aide les pays à améliorer leur accès à l'information et à fournir des moyens pour relayer celle-ci au niveau national. L'outil Ce Partenariat belge contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique. C'est dans le cadre de ce Partenariat belge que le Burundi a mis en place son Centre d'échange d'informations (CHM-Burundais) depuis 2002.



### **III. ETAT DES LIEUX D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AU BURUNDI**

#### **III.1. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL D'ÉCHANGE D'INFORMATION**

Au Burundi, plusieurs documents de politique mettent en relief plusieurs actions ayant trait avec l'échange d'information ou visualisant la nécessité d'échange d'information avec des outils classiques et moderne comme le web. On citerait notamment le Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté, la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, la Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation, la Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte contre la Dégradation des Sols, le Cadre National de Biosécurité et la Stratégie Agricole Nationale.

Dans le souci d'être à la hauteur des défis environnementaux, le Burundi s'est doté des outils juridiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dont le plus important est le Code de l'Environnement. Le Burundi a également adhéré aux traités régionaux ayant trait avec la biodiversité qui lui accordent ainsi un cadre privilégié pour coopérer et échanger l'information avec les autres pays. De plus, la ratification de diverses conventions et initiatives internationales par le Burundi le contraint à s'acquitter de ses obligations en mettant en œuvre toutes les dispositions en rapport avec l'environnement notamment celles liées à l'échange d'informations et à la coopération technique et scientifique. Les conventions les plus concernées sont la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, la Convention de Lutte contre la Désertification, la Convention Ramsar et la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction.

L'échange d'information et la coopération scientifique et technique dans le domaine de la biodiversité impliquent plusieurs ministères. Les ministères-clés participant massivement au CHM-Burundais sont le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La mission d'héberger le Centre d'échange d'informations est confiée à l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature qui est l'Institution Point Focal du CHM et de la Convention sur la Diversité Biologique. En plus de ces institutions étatiques, plusieurs ONGs nationales participent dans la conservation de la biodiversité dont trois impliquées au CHM. Il s'agit de l'Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux, l'Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux et de l'Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi.

Dans le cadre de la coopération bilatérale, l'INECN bénéficie de l'appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique pour le fonctionnement du CHM-Burundais. Dans le cadre multilatéral, le CHM-Burundais a bénéficié du financement du FEM dans le cadre des activités habilitantes sur la biodiversité.

#### **III.2. CREATION ET MISE EN OEUVRE DU CHM-BURUNDAIS**

Historiquement, c'est en 1998 que le Burundi a nommé le Point Focal National du CHM. Mais, le CHM a été créé en 2002 sous le Partenariat belge. En 2003, un Comité de 10 Points Focaux Interinstitutionnels (PFIs) pour le CHM a été formé. Il a fallu organiser une formation pour renforcer leur capacité sur la création des pages web institutionnelles. En 2005, le CHM-Belge a mis en place un Portail ToolKit (PTK). En 2006, en Belgique, le PFN-CHM du Burundi a subi une formation en PTK et son nouveau site est devenu <http://bi.chm-cbd.net>. Les PFIs ont été également formés sur la gestion du PTK à Bujumbura en Juillet 2007.

En 2007, CHM-Belge a mis en place un volet « *Sensibilisation* » visant le renforcement des Points Focaux Nationaux pour le Centre d'Echange d'Informations dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Depuis lors, le Burundi a bénéficié de plusieurs projets de sensibilisation centrés sur la valorisation des connaissances traditionnelles et sur la protection des pollinisateurs. En 2010, dans le souci de fortifier le partenariat entre le Burundi et la Belgique, un mémorandum d'accord a été signé pour les activités 2010-2012. En Février 2012, dans le but de renforcer le CHM, d'autres PFIs en provenance des institutions et des ONGs ont été nommés.

Depuis sa création en 2002, le CHM-Burundais a mené beaucoup d'activités. Les activités déjà accomplies sont de 7 sortes à savoir la publicité du CHM-Burundais, la collecte et diffusion des informations, le renforcement des capacités du CHM-Burundais, le développement des activités de sensibilisation, le développement des activités de recherche, le rapatriement des informations, la création d'une bibliothèque de référence, et la promotion de la coopération technique et scientifique, ainsi que le partage des connaissances auprès des Parties contractantes de la Convention.

Les leçons tirées de toutes les interventions du CHM sont multiples. Il a été constaté que 2029 visites du site web ont été faites faisant 10419 vues de pages web durant une année d'analyse. Dans l'ensemble, 35,76% des pages web seulement sont visitées. Il a été également remarqué que 32,12% des visites se répètent et 67,78% sont de nouvelles visites. Plusieurs points forts garantissent le fonctionnement durable du CHM. On citerait notamment l'expérience de 10 ans de fonctionnement du CHM et les outils disponibles devant servir de base pour sa progression et le cadre de coopération déjà entamé et en consolidation avec le CHM-Belge et d'autres parties à la CDB dans plusieurs domaines intéressant le CHM. Malgré cela, plusieurs lacunes persistent. On citerait notamment la faible publicité du CHM-Burundais; l'insuffisance des informations diffusées, la faible information sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, le faible niveau de coopération, l'insuffisance des canaux de diffusion d'informations et le faible engagement financier par le gouvernement. Il y a cependant plusieurs opportunités qui donnent l'espoir d'amélioration du fonctionnement du CHM. C'est notamment l'adoption de l'usage de la fibre optique par le Burundi qui viendra améliorer de connexion d'internet, la possibilité de bénéficier des appuis financiers de la part du FEM, la possibilité de travailler en réseau avec les autres Centres d'échange des pays de la sous-région, l'accroissement manifeste de la volonté de publier les articles scientifiques au Bulletin Scientifique édité par le CHM, la possibilité de renouveler le mémorandum d'accord entre le Burundi la Belgique.

### **III.3. CAPACITES DE COLLECTE ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Toutes les institutions impliquées au CHM disposent de divers types d'informations. Au niveau de l'Institution Point Focal National (INECN), ces informations sont notamment des études scientifiques, des plans de gestion et des études d'identification des aires protégées, des documents de politique, des textes de lois et des études thématiques, des rapports du Burundi à la CdP, des documents scientifiques, des résultats de la recherche publiés dans le bulletin scientifique, etc.

Au niveau des autres institutions étatiques Points Focaux du CHM, les informations disponibles sont notamment des traités internationaux et régionaux, des documents de stratégies, des politiques, des plans et des programmes sectoriels, des données sur les espèces domestiquées et des alternatives aux effets néfastes des changements climatiques sur les espèces. Les PFIs ont également des informations sur les filières de production agro-sylvo-zootechnique, la technologie et la biosécurité, l'amélioration de la fertilité et de la production agricole, la défense des cultures, les adaptations des cultures suivant les zones écologiques, etc. Les institutions universitaires peuvent fournir des informations issues de la recherche sur l'écologie, la dynamique des habitats et des populations, la microbiologie, la biotechnologie, etc.

Au niveau des organisations non gouvernementales Points Focaux du CHM, les informations disponibles sont notamment la liste actualisée des oiseaux du Burundi et leur distribution au niveau national, les plans d'exploitations rationnelles des ressources naturelles, les meilleures pratiques pour la conservation des ressources biologiques, des études d'impacts environnementaux et des alternatives aux ressources biologiques en danger.

Les équipements de base et les outils indispensables sont disponibles dans toutes les institutions du PFN-CHM et des PFIs-CHM. Cependant, ces équipements et ces outils ne sont pas de bonne qualité. La plupart des institutions ont une connexion avec une bande passante de moins de 64 kbps au moment où la bande passante de ce volume ne facilite pas le postage et le téléchargement en temps réel. Le CHM-Burundais comprend des ressources humaines ayant des capacités requises pour collecter et diffuser des informations. Cependant, parmi 12 cadres déjà formés par la Belgique sur la gestion du site web, la moitié ne travaille plus pour le CHM.

Au Burundi, il n'existe pas de réseau d'échange d'informations dans cadre du CHM. Cependant, l'existence du réseau des Club-environnement, du Forum de la Société Civile pour le Bassin du Nil et le Forum pour la Protection de la Réserve Naturelle de la Rusizi peuvent servir de base pour créer des réseaux du CHM. Au niveau régional, il est également possible de créer des réseaux avec les autres CHMs et de s'associer au FARA-rails qui est un réseau géré dans le cadre du Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA).

#### **III.4. ANALYSE DES GROUPES CIBLES POUR LE CHM**

Les groupes cibles spécifiques pour l'échange d'information en biodiversité sont les décideurs, les différents planificateurs du secteur agricole et de l'environnement, les communautés autochtones et locales, les ONGs et les différents partenaires. Le CHM doit utiliser des systèmes, des outils et des technologies pour acheminer l'informations jusqu'aux différents groupes cibles. Certaines des outils identifiés sont l'internet, le panel de discussion, les pages web de discussion, les émissions radiodiffusées, les ateliers, les dépliants, des cartes d'embarcation et de situation des exigences environnementales, etc.

#### **III.5. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES POUR LE CHM**

Le CHM accuse des lacunes dans la collecte et la diffusion des informations. On citerait le faible accès aux informations développées dans les autres institutions, le faible niveau de multiplication des documents en imprimé pour leur large diffusion dans les bibliothèques, le faible niveau de scanner les documents en imprimé pour les diffuser sur le site web, le manque d'informations sur les meilleures pratiques et les expériences des acteurs œuvrant sur terrain, le format actuel des documents d'études difficiles à exploiter.

En matière des capacités, les contraintes en équipements et outils sont l'insuffisance des outils informatiques d'échange d'information, le faible niveau de connexion pour pouvoir poster et télécharger les documents, les banques de données non constamment enrichies. Les lacunes en capacités humaines sont liées au fait que les PFIs formés changent souvent de fonction et on se retrouve avec de nouveaux qu'il faut encore former. De plus, les agents affectés dans la bibliothèque de référence n'ont pas les capacités techniques pour sa gestion. Le CHM n'a pas encore bénéficié d'une attention particulière au point de vue financier de la part du gouvernement. Il n'existe pas encore de mécanisme de mobilisation des fonds pour le CHM.

Pour atteindre tous les groupes cibles, les contraintes recensées sont le manque de canaux d'échange d'information pour atteindre la population à la base, le manque d'un cadre favorable de sensibilisation des décideurs, le manque de cadre de discussion entre les planificateurs et les bénéficiaires, la prédominance de l'analphabétisme chez les bénéficiaires ruraux et le manque de transfert des acquis de la recherche environnementale et de développement en milieu rural.

Dans la coopération scientifique et technique, les lacunes identifiées sont notamment la méconnaissance des réseaux existants et leur niveau d'acceptabilité de l'adhésion d'autres mécanismes dans le domaine d'échange d'informations, la faible volonté manifestée pour les CHMs africains pour la mise en place d'un réseau opérationnel, le manque d'outils pour les nationaux pour fonctionner en réseaux, le faible niveau de coopération avec les pays parties en matière d'échange d'information, l'insuffisance d'initiatives de coopération Sud-Sud initiées par les Pays Parties à la CDB.

#### **IV. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION**

##### **IV.1. ELEMENTS DE LA STRATEGIE**

D'ici 20 ans, le CHM-Burundais sera influencé par plusieurs facteurs de changement notamment l'évolution de la CDB et ses liens avec les autres traités de Rio qui imposera divers types de systèmes d'échange d'information, l'évolution de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique qui devra comporter différentes questions liées à la biodiversité, l'évolution progressive des technologies d'échange d'information et de communication et l'évolution des conditions socio-économiques et technologiques du Burundi mettant de plus en plus d'importance à l'échange d'informations. Sous ces facteurs de changement, le CHM-Burundais devra être un outil pour la mise en œuvre renforcée de la Convention, d'aide à la décision et de communication, d'éducation et de sensibilisation. Pour pouvoir y arriver, le CHM devra subir une organisation bien structurée et être plus vivant et interactif avec de nouvelles technologies de l'information. Cela nécessitera le renforcement des Points Focaux et la mise place des réseaux hautement organisés, bien gérés et dynamiques. La vision nationale est ainsi formulée: *“D'ici à 2020, des informations sont fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique”*. Pour opérationnaliser cette vision nationale, le CHM se fixe quatre axes stratégiques à savoir (1) Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB, (2) Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité, (3) Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique, (4) Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Burundais. Pour opérationnaliser les 4 axes stratégiques retenus, 13 objectifs ont été définis. Chaque objectif comprend des orientations stratégiques à partir desquelles les actions sont bâties.

*Axe 1: Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB*

##### **Objectifs :**

- D'ici à 2014, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour l'intégration de la biodiversité et les services écosystémiques dans les politiques, plans et programmes sectoriels et dans les modes de vie de la population;
- D'ici à 2016, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable des ressources génétiques;
- D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et des gènes;

- D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et pour intégrer les services fournis par les écosystèmes;
- D'ici à 2020, faciliter et contribuer à la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB), au renforcement des capacités et à l'amélioration des connaissances des institutions, des organisations et du secteur privé et des communautés locales.

*Axes 2: Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité*

**Objectifs :**

- D'ici à 2014, renforcer le site web du CHM-Burundais
- D'ici à 2014, renforcer le système de collecte d'information sur la biodiversité
- D'ici à 2015, mettre en place des outils classiques de dissémination d'information pour assurer l'accès équitable aux informations
- D'ici à 2020, édifier une bibliothèque nationale de référence en matière de diversité biologique

*Axe 3: Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique*

**Objectifs :**

- D'ici à 2016, créer et maintenir des réseaux d'échange d'information en matière de diversité Biologique;
- D'ici à 2020, faciliter le transfert de la technologie et coopération technologique.

*Axe 4: Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Burundais*

**Objectifs :**

- D'ici 2014, instaurer un fonds national pour le CHM;
- D'ici 2014, mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le CHM.

## **IV.2. PLAN D'ACTION**

Le plan d'action développé comprend des actions identifiées suivant les axes stratégiques, les objectifs et les orientations formulés. Les responsables au premiers plan sont essentiellement des Points Focaux National et Interinstitutionnels du CHM. Il est supposé que le maximum d'actions doit être réalisé selon le délai précisé dans l'objectif. Les indicateurs de performance sont également fournis.

## **IV.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPA-CHM**

Pour une mise en œuvre effective de la présente Stratégie et Plan d'Action pour le CHM, 3 principales orientations stratégiques sont retenues :

- Renforcement de la structure du CHM-Burundais;
- Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions d'échange d'informations;
- Mise en place d'un mécanisme de financement des interventions du CHM-Burundais.

## INTRODUCTION

Si l'homme s'inquiète aujourd'hui à propos de la viabilité de sa situation socio-économique, il doit aussi reconnaître le caractère fragile de l'environnement d'où il tire les ressources naturelles dont il a constamment besoin. Il doit aussi comprendre qu'il est impérieux d'assurer une gestion rationnelle des potentialités biologiques disponibles au profit des générations présentes et futures.

Dans le cas d'un pays en croissance démographique rapide et dont la population est essentiellement rurale comme le Burundi, l'impact socio-économique des tendances régressives des ressources biologiques s'intensifie par le fait qu'un nombre croissant d'êtres humains doit en vivre. Les efforts de développement que le pays déploie risquent d'être sérieusement contrecarrés à cause du déséquilibre entre les besoins croissants des populations et la disponibilité des ressources biologiques dont dépendent ces mêmes populations.

En voulant corriger ce dysfonctionnement, le Burundi a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'accordant ainsi un cadre privilégié pour conserver la biodiversité, utiliser durablement les ressources génétiques et partager d'une manière juste et équitable les avantages qui en découlent. Pour y arriver, le Burundi a mis en place des outils techniques, politiques et légaux. Le Burundi reste également convaincu que l'échange d'informations dans le domaine de la biodiversité est un outil pour lancer des débats et promouvoir des valeurs en accord avec la gestion rationnelle des ressources biologiques. L'échange d'informations doit être également un outil fondamental pour développer la formation et la sensibilisation de la population lui permettant ainsi d'avoir des connaissances approfondies et des compétences nécessaires afin d'affronter, d'une manière raisonnée, les causes profondes du déclin de la biodiversité.

C'est dans cette optique que le Burundi, après son adhésion au Partenariat belge en 2001, a mis en place son Centre d'échange d'informations en matière de diversité biologique (Clearing House Mechanism, CHM) en 2002 conformément aux objectifs 17 et 18.3 de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

Actuellement, dans le souci de rendre très opérationnel le CHM, le Burundi adopte cette Stratégie Nationale et Plan d'Action pour l'Echange d'Information en matière de Diversité Biologique autour de la vision nationale ***“D'ici à 2020, des informations sont constamment fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique”***.

La présente Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière d'Echange d'Informations sur la Biodiversité (SNPA-CHM) a été élaborée dans le cadre du projet “ Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité et renforcement du CHM (SNPA-CHM)” initié sous le Partenariat belge.

L'élaboration de ce document a ainsi suivi plusieurs étapes. Dans un premier temps, il a fallu organiser, en date du 27 Décembre 2011, un atelier préparatoire auquel participaient les Points Focaux Interinstitutionnels, les institutions étatiques ayant la main mise sur la biodiversité et les organisations non gouvernementales. L'atelier visait à collecter les premières idées pour formuler la stratégie nationale à travers deux buts principaux suivants:

- identification des orientations stratégiques pour l'échange d'information afin de mettre en oeuvre la Convention sur la Diversité Biologique;
- Identification des outils, des groupes cibles et des indicateurs pour 2020 en matière d'échange d'informations sur la Diversité Biologique au Burundi.

Dans un second temps, une équipe choisie, en collaboration avec les Points Focaux Interinstitutionnels, a procédé à la formulation du document provisoire de la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le CHM-Burundais. Dans un troisième temps, un atelier national a été organisé en date du 19 Mars 2012 pour procéder à la validation de ce document provisoire.

La présente SNPA-CHM est axée sur des points suivants:

- La présentation du Burundi, à travers ses aspects physiques, biotiques et socioéconomiques;
- Le Centre d'échange d'informations: CHM, à travers sa définition, sa mission, les obligations des pays à sa mise en place et son Plan stratégique au niveau global. Ce point relate également du CHM de la CDB et du CHM dans le cadre du Partenariat belge;
- L'état des lieux d'échange d'informations au Burundi, en mettant en relief son cadre politique, légal et institutionnel, la création et la mise en oeuvre du CHM au Burundi, ainsi que les capacités de collecte et de diffusion de l'information. Ce point donne aussi une analyse des groupes cibles et présente une synthèse des contraintes pour le CHM.
- La stratégie et plan d'action, en visualisant les éléments de la stratégie composés des facteurs de changement du CHM-Burundais et leurs influences pour un CHM attendu en 2020, de la vision nationale, des axes stratégiques ainsi que des objectifs et orientations stratégiques. Ce dernier point présente également le plan d'action du CHM et les mécanismes de sa mise en oeuvre.

## **II. PRESENTATION DU BURUNDI**

### **I.1. ASPECTS PHYSIQUES**

Le Burundi est un pays de l'Afrique Centrale qui possède un environnement fortement varié. Il s'étend entre les méridiens 29°00' et 30°54' Est et les parallèles 2°20' et 4°28' Sud et couvre une superficie de 27834 km<sup>2</sup> dont 25200 km<sup>2</sup> terrestres et 2000 km<sup>2</sup> environ occupés par la partie burundaise du lac Tanganyika. Il est bordé au Nord par le Rwanda, à l'Est et au Sud par la Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo (Fig. 1).

Son relief est caractéristique de la région du grand rift de l'Afrique orientale qui a donné lieu à la formation du lac Tanganyika dans un fossé d'effondrement à l'Ouest et à un ensemble de plateaux au relief fortement découpé à l'Est. L'ensemble de ce relief forme un complexe de 6 zones géomorphologiques assez diversifiées comprenant la plaine occidentale située entre 775 et 1000 m d'altitude, les escarpements occidentaux de Mimirwa entre 1000 et 1600 m, les hautes terres formant la crête Congo-Nil entre 1000 et plus de 2600 m d'altitude, les plateaux centraux couvrant la plus grande partie du pays et situés entre 1400 et 2000 m d'altitude, la dépression orientale de Kumoso située entre 1200 et 1400 m et la dépression du Bugesera localisée au Nord-Est du Burundi et située entre 1200 et 1500 m d'altitude.

Le pays est réparti en deux grands bassins hydrographiques: le bassin du Nil qui comprend d'une part la Ruvubu et ses affluents, d'autre part la Kanyaru affluent de la Kagera, et le bassin du Congo constitué de deux sous-bassins: le sous-bassin situé à l'Ouest de la crête Congo-Nil formé par la Rusizi et ses affluents et par le lac Tanganyika et le sous-bassin de la Malagarazi situé à l'Est du pays et comprenant la Malagarazi et ses affluents.

Au point de vue pédologique, les sols, généralement des ferralsols ou des ferrisols, sont pauvres en altitude. On rencontre des sols bruns tropicaux et des lithosols sur les pentes et les crêtes. Des sols organiques et tourbeux caractérisent les fonds de vallées marécageuses.

### **I.2. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**

Selon le Décret N° 100/55 du 05 Avril 2010, la population burundaise est estimée à 8053574 habitants, soit une densité moyenne de 310 hab./km<sup>2</sup>. L'accroissement annuel de la population est estimé à 3%. L'économie burundaise repose en grande partie sur le secteur primaire qui occupe près de 90% de la population. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010 indique que l'Indice de Développement Humain pour le Burundi a augmenté de 1,5% par an, entre 1980 et 2010, passant de 0,181 à 0,282 aujourd'hui, ce qui place le pays à 166 de 169 pays disposant de données comparables. Le Produit intérieur brut (PIB) du Burundi était de 1325 Millions de Dollars en 2009 et son taux de croissance réelle est variable mais reste en dessous de 5%. Le revenu annuel par habitant est en baisse depuis l'année 1990. Il est passé de \$US 214,4 en 1990 à 160 US\$ en 2009.

L'agriculture reste l'activité prédominante au Burundi et est pratiquée par 93% de la population. Elle fournit 95% de l'offre alimentaire. L'agriculture et l'élevage contribuent pour une fraction généralement entre 40% et 60% du PIB. Les exportations agricoles (café, thé, coton, ...) représentent 70 à 85% des recettes d'exportation. La contribution de l'élevage au PIB est encore très faible avec moins de 5%. Le secteur forestier et agroforestier contribue pour environ 2% du PIB et fournit 6% d'emplois. Le secteur secondaire, en général, concourt à peine pour 20% du PIB et emploie moins de 3% de la population active occupée. Le secteur tertiaire contribue pour près de 30% au PIB et occupe plus ou moins 4,5% de la population active. Le tourisme n'est pas développé.



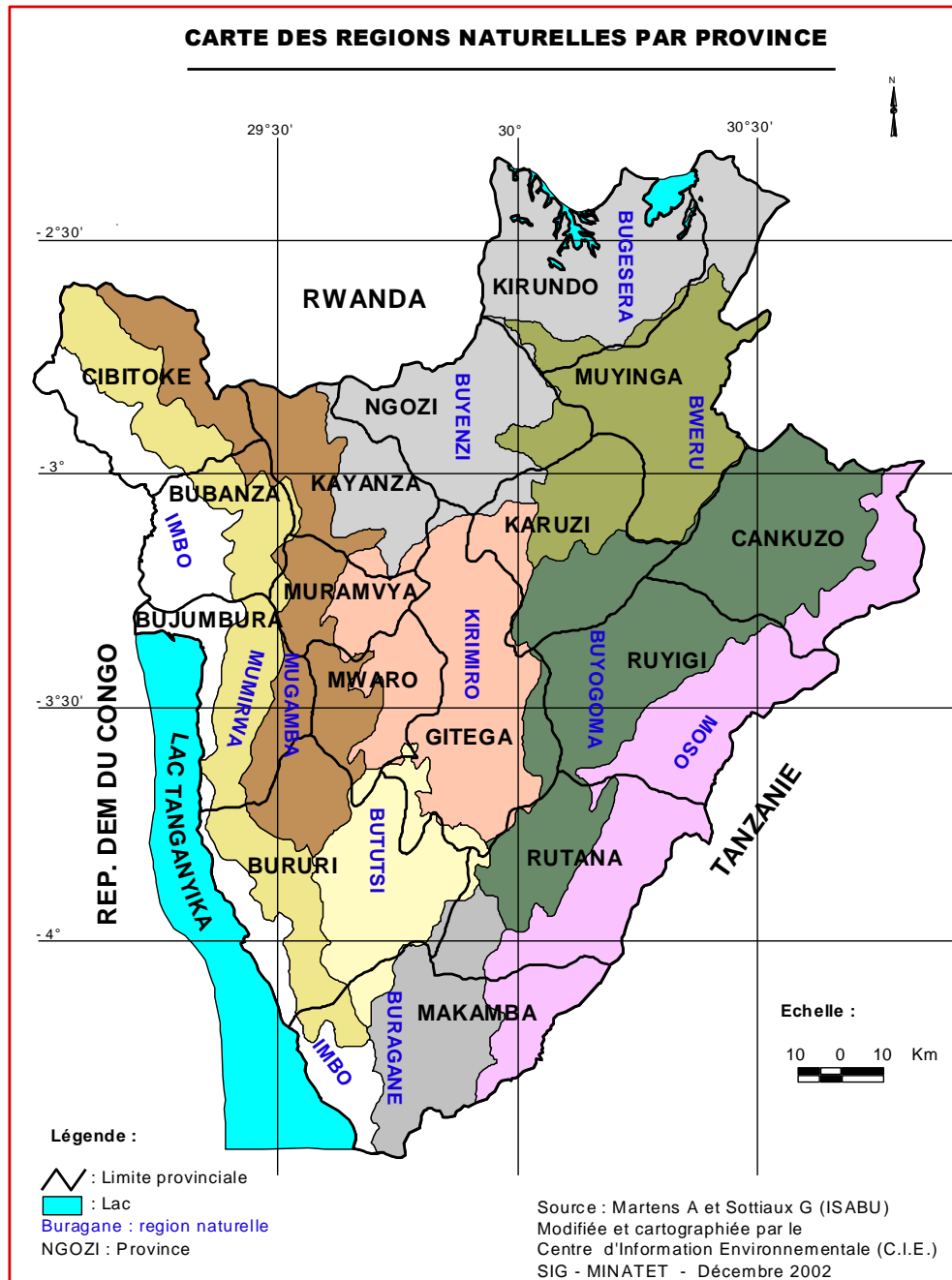


Fig. 1: Carte des provinces et régions naturelles du Burundi

## I.3. BIODIVERSITE

### I.3.1. Biodiversité des milieux naturels

La position du Burundi au centre de l'Afrique, sa topographie, son territoire combinant à la fois des terres fermes, des terres aquatiques et une diversité des conditions éco-climatiques confèrent au Burundi une grande richesse en biodiversité.

Les écosystèmes terrestres comprennent les forêts ombrophiles de montagne sur les hautes terres de la crête Congo-Nil situées entre 1600 et 2600 m d'altitude avec environ 50000 ha. Les forêts de moyenne altitude sont des forêts claires et de galeries forestières situées entre 1000 et 1600 m d'altitude couvrant environ 20000 ha. Les forêts claires occupent les escarpements côtiers de la plaine de l'Imbo Sud de Rumonge à Nyanza-Lac et remontent jusqu'à l'extrême Nord de la région de Kumoso. Les galeries forestières sont des franges boisées se localisant autour de rivières ou dans des ravins humides au niveau de la région de Mumirwa et dans la dépression de Kumoso et aux plateaux centraux. Les forêts de basse altitude situées entre 775 et 1000 m d'altitude comprennent la forêt sclérophylle à *Hyphaene pertisiana* avec 1200 ha et la forêt périguinéenne de Kigwena couvrant 500 ha. Les écosystèmes terrestres comprennent également des savanes qui occupent une partie de l'Est, du Nord et de la plaine de la Rusizi avec environ 90.800 ha, et des bosquets qui sont rencontrés au Nord du Burundi à Bugesera et dans la plaine de la Rusizi. Les écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques comprennent des marais, des lacs ( lac Tanganyika et lacs du Bugesera), des mares et étangs couvrant une superficie d'environ 214.000 ha.

L'essentiel de ces écosystèmes terrestres se rencontrent dans 15 aires protégées ayant une superficie d'environ 157662,85 ha soit 5,6% du total du pays. Les écosystèmes aquatiques sont peu représentés dans les aires protégées.

L'état des connaissances montre que cette biodiversité reste mal connue. En effet, bien que les végétaux supérieurs soient connus, très peu d'études ont été réalisées sur les Bryophytes et les Ptéridophytes du Burundi. Au niveau de la faune, plusieurs études ont été menées sur les Vertébrés mais, les invertébrés restent systématiquement peu explorés.

### I.3.2. Agrobiodiversité

Dans le domaine de l'agrobiodiversité, les exploitations agricoles disposent en moyenne de 0,5 ha sur lesquels il est pratiqué une agriculture de subsistance orientée vers l'autoconsommation. Les cultures, pratiquées en association sont dominées par les cultures vivrières intégrant plus ou moins l'élevage, les micro-boisements et les cultures de rente. Les cultures vivrières (Hors marais cultivés) occupent environ 1210000 ha, soit environ 43,4% de la superficie nationale alors que les cultures de rentes occupent 104000 ha, soit 3,7% de tout le territoire national. Les marais cultivés comprennent environ 81403 ha, soit 2,9% de la superficie du pays. Les boisements artificiels occupent 128375 ha, soit environ 4,6% de la superficie nationale (MEATTU, 2011). Les exploitations agricoles sont à la limite de l'exploitabilité. Actuellement, tout type de terrain est convoité pour l'agriculture, même les zones les plus vulnérables (MINAGRIE, 2008).

Les ressources animales sont également caractérisées par une faible productivité et un faible revenu suite à l'insuffisance de la qualité des aliments (fourrage, concentrés) disponibles, la diminution des superficies de pâturages suite à leur mise en culture, leur dégradation par l'érosion consécutive aux feux de brousse et au surpâturage. La faible productivité est accentuée par la prédominance des races moins productives pourtant adaptées. Les pâturages occupent 775506 ha, soit 27,8% de tout le territoire national. Ils se raréfient du fait de la pression démographique et la recherche de terres cultivables. Les animaux domestiques rencontrés au Burundi sont, par ordre d'importance numérique, principalement constitués par des caprins, des volailles, des bovins, des ovins, des lapins et des porcins (MEEATU, 2011).

### **I.3.3. Dégradation de la biodiversité**

Au Burundi, la dégradation de la biodiversité des milieux naturels est liée à la déforestation, aux feux de brousse, à la pollution de l'eau, au braconnage, à l'introduction des espèces exotiques envahissantes et aux changements climatiques. Les causes profondes de la sa dégradation sont essentiellement:

- la non prise en compte de la dimension de la biodiversité dans les politiques sectorielles;
- l'absence de sensibilisation suffisante sur l'importance de la biodiversité et son exploitation rationnelle;
- la faible diffusion des textes de lois, règlements et d'autres outils de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité;
- l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en application des stratégies, plans, et programmes relatifs à la biodiversité;
- l'absence de coordination intersectorielle avec comme conséquence des institutions agissant de façon isolée et cloisonnée;
- le manque de programme d'information, de formation, d'éducation et de sensibilisation de différents acteurs sur l'impératif de la protection de la biodiversité;
- la pauvreté accentuée de la population avec comme conséquence l'absence des intrants pour l'adoption de meilleures pratiques à la sauvegarde de la biodiversité.

La dégradation de l'agrobiodiversité est liée à la faible fertilité des sols et la perte des services agroécologiques des écosystèmes naturels, à l'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production, à la recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures et aux perturbations climatiques désorganisant les activités agricoles et pastorales. Les principales causes profondes sont les suivantes:

- l'insuffisance des innovations technologiques et des systèmes de production appropriés à la faiblesse des services;
- la faible efficacité des services de recherche et de vulgarisation et autres services d'appui à la production;
- l'insuffisance des moyens matériels, financiers et humains appropriés;
- La faible implication du secteur privé dans les activités de financement et de production agricole et d'élevage;
- Faible coordination et manque d'harmonisation des approches d'interventions en faveur du secteur agricole.

## **II. CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS: CHM**

### **II.1. DEFINITION**

L'expression "Centre d'échange" est la traduction de l'expression anglaise "Clearing-House Mechanism" utilisée à l'article 17 du texte de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Historiquement, "Clearing-House" vient du monde des affaires et fait référence au lieu où s'effectuent les transactions financières. Par extension, l'expression est utilisée pour décrire un outil qui permet de faciliter et simplifier les échanges entre de multiples partenaires.

Le Centre d'échange (CHM) dans le cadre de la CDB est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention.

### **II.2. MISSIONS DU CHM**

Depuis les énoncés aux articles 17 et 18.3 de la Convention sur la Diversité Biologique et suite à la décision X/15, la mission du CHM est de contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, grâce à des services efficaces d'information et autres moyens appropriés afin de promouvoir et de faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances, les échanges d'informations, et d'établir un réseau pleinement opérationnel de Parties et partenaires.

### **II.3. OBLIGATIONS POUR LA MISE EN PLACE DU CHM**

Le Secrétariat de la CDB et tous les Pays Parties ont l'obligation de mettre en place un Centre d'échange d'informations et de coopérer avec les autres pays parties à la mise en place du CHM. La Décision IX/30 de la 9<sup>ème</sup> Conférence des Parties (CdP 9) en rapport avec la coopération scientifique et technique et le CHM invite les Pays Parties à la CDB à suivre les étapes suivantes à la mise en place d'un CHM durable:

- Désigner, aussitôt que possible, un Point Focal National pour Clearing-House Mechanism comme demandé au paragraphe 7 de la décision II/3, avec l'expertise appropriée pour coordonner et mettre en application le Centre d'Echange National;
- Préparer une stratégie nationale de mise en place du CHM, de préférence comme composante de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité, basée sur les besoins identifiés;
- Développer des CHMs en tant que moyens-clé pour la mise en oeuvre et la révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique;
- Aussitôt que possible, développer des liens entre le CHM national et les réseaux existants, et développer des mécanismes d'échange d'informations avec les bases de données nationales, rendre opérationnel, là où cela est possible et approprié, dans des formats standards ouverts et bien établis;
- Établir une structure nationale, comme approprié, pour coordonner le développement du CHM, tel qu'un Comité de direction interinstitutionnel, avec la participation des institutions ayant la main mise sur la biodiversité, ainsi que les autres parties prenantes;
- Mobiliser et allouer des ressources pour renforcer la capacité institutionnelle afin de mettre en application le CHM national et de soutenir ses opérations;
- Définir les rôles et les responsabilités pour collecter, examiner et diffuser les informations, gérer le contenu du site Web et autres activités y associées;

- Identifier les sources d'information liées à la biodiversité au niveau national et encourager leur participation dans le CHM national, et si cela n'est pas encore fait, fournir d'abord les informations de base sur la biodiversité du pays;
- Encourager l'utilisation du CHM national comme outil de dialogue avec la société civile, les principaux groupes et les parties prenantes;
- Selon qu'il conviendra, traduire le site web national du CHM en langues nationales ou locales, et disséminer d'autres outils appropriés au niveau national, y compris les indigènes et les communautés locales, dans des formats et des langues appropriés.

#### **II.4. PLAN STRATEGIQUE DU CHM**

La dixième Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CdP 10) met en place un Plan Stratégique du CHM pour la période 2011-2020. Les buts et les objectifs de ce plan sont les suivants:

**But 1: *Le Clearing House Mechanism central fournit des services d'information globaux efficaces pour faciliter la mise en oeuvre du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020.***

- Le Secrétariat de CBD a la capacité de soutenir un CHM efficace;
- Un site Web de haute qualité de la CBD est disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies;
- Les services efficaces d'échange d'information sont complètement opérationnels;
- Le Secrétariat de la CBD facilite le développement d'un réseau d'experts et des techniciens au niveau des pays et partenaires;
- Les guides sont disponibles pour que des parties et des partenaires échangent l'information à travers le réseau du CHM.

**But 2: *Les CHMs nationaux fournissent des services d'information efficaces pour faciliter la mise en oeuvre des stratégies nationales et des plans d'action sur la biodiversité***

- Toutes les parties ont la capacité de soutenir les CHMs efficaces;
- Les sites Web de haute qualité du CHMs nationaux sont disponibles;
- L'information nationale est échangée à travers le réseau du CHM;
- Les parties collaborent et partagent la connaissance à travers le réseau du CHM;
- Les partenaires et le Secrétariat de la CBD ont contribué au développement des CHM nationaux.

**But 3: *Les partenaires étendent, de manière significative, le réseau et les services du CHM***

- Les partenaires peuvent soutenir leur participation au CHM;
- Les sites Web régionaux et thématiques de haute qualité du CHM sont disponibles ;
- L'information des partenaires est échangée à travers le réseau du CHM;
- Les partenaires collaborent et partagent la connaissance à travers le réseau du CHM.

## II.5. CENTRE D'ÉCHANGE DU SECRETARIAT DE LA CDB

Le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique a été instauré à la suite de l'article 18.3 de la Convention. Ce Centre d'échange central offre des services d'information globaux efficaces afin de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020. Aujourd'hui, le Centre d'Échange d'Information est constitué des éléments suivants:

- Le site Internet de la CDB ([www.cbd.int](http://www.cbd.int)), comme nœud central et incluant son Centre d'Information;
- Le réseau des Centres d'Échanges d'Information nationaux;
- Les diverses institutions partenaires.

Le Centre d'échange est actuellement dans une phase d'amélioration afin de mieux contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et à atteindre les objectifs d'Aichi sur la biodiversité.

## II.6. CENTRE D'ÉCHANGE SOUS LE PARTENARIAT BELGE

La Belgique, Pays Partie à la CDB, a mis en place son Centre d'échange d'informations avec un site web <http://be.chm-cbd.net> hébergé par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. En 1997, la réunion internationale sous le thème «*Construire le Centre d'échange d'informations*» a recommandé qu'«il convient d'établir un partenariat entre les Points focaux nationaux non connectés au web et ceux qui ont accès à l'Internet et de l'espace disponible sur leur serveur pour ce type de coopération bilatérale. Cela aidera également à créer une identité pour le CHM parmi les pays signataires de la Convention».

Dans ce contexte, la Belgique a établi un «*Partenariat belge pour le CHM*», qui aide les pays à améliorer leur accès à l'information et à fournir des moyens pour relayer celle-ci au niveau national. L'outil principal est l'Internet. Le partenariat belge contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique. Dans le cadre de ce partenariat, le Point Focal CHM-Belge :

- offre des formations sur le développement et la maintenance des sites web;
- héberge les sites web CHM sur son serveur;
- aide à stimuler le travail en réseau et l'échange d'expériences, notamment à travers l'organisation des ateliers;
- organise des activités non liées au web dans le domaine de la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

C'est dans le cadre de ce Partenariat belge que le Burundi a mis en place son Centre d'échange d'informations (CHM-Burundais) depuis 2002.

### III. ETAT DES LIEUX D'ECHANGE D'INFORMATIONS AU BURUNDI

#### III.1. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL D'ECHANGE D'INFORMATION AU BURUNDI

##### III.1.1. Cadre politique

Au Burundi, l'échange d'information apparaît dans plusieurs documents de politique. En effet, ces documents de politiques mettent en relief plusieurs actions ayant trait avec l'échange d'information ou visualisant la nécessité d'échange d'information avec des outils classiques et moderne comme le web.

- ***Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté***

Le document de Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), trace la stratégie environnementale du gouvernement qui permet de consolider le nécessaire lien entre la sauvegarde de l'environnement et le développement. Dans le cadre de l'échange d'information, le CSLP préconise d'informer et former toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle des ressources naturelles et d'élaborer des programmes de sensibilisation. Le CSLP prévoit le développement de plusieurs outils pour renforcer les télécommunications. Ce sont des outils qui faciliteront la tâche au CHM-Burundais dans l'échange d'informations notamment sous une bonne connexion. Les actions prévues sont les suivantes:

- la construction d'une Station Terrienne INTELSAT;
- l'extension du réseau câbles filières;
- l'utilisation de la fibre optique dans le réseau;
- l'installation et l'exploitation d'un réseau intérieur Backbone.

- ***Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB)***

Elaborée en 2000, la SNPA-DB a consacré l'objectif 13 à la " Mise en place d'un cadre de coopération et de collaboration en vue de favoriser les échanges d'informations et de techniques intéressant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et de permettre le transfert de la biotechnologie". Cet objectif donne comme orientations la mise en place d'un cadre d'échange d'informations intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et l'établissement d'un cadre de coopération et de collaboration en vue d'améliorer les performances de conservation et d'utilisation de la biodiversité. Dans ce domaine, la SNPA-DB préconise les actions suivantes:

- Mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public national et régional concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- Renforcer l'échange d'experts dans la sous-région;
- Se doter des outils performants et informatisés pour l'échange d'informations;
- Organiser des concertations formelles et non formelles au niveau sous-régional pour s'informer mutuellement et organiser la gestion des ressources biologiques;
- Mettre en place un système d'alerte dans la sous-région;
- Mettre en place un mécanisme d'échange réciproque d'informations avec les pays limitrophes sur les activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de l'Etat voisin.

- ***Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique***

La Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique met en exergue le manque d'un système d'information pour améliorer les échanges des données taxonomiques et de diffusion des connaissances relatives à la biodiversité au niveau national, local et international. Ce document prévoit :

- le renforcement du centre d'échange d'information (CHM) et la banque de données sur la biodiversité pour permettre l'échange des données scientifiques et techniques et des informations sur les données actualisées de la biodiversité nationale;
- Elaborer un lexique en kirundi sur les connaissances traditionnelles de la nomenclature des organismes vivants dans les différentes régions du pays et en faire une large diffusion;
- Consolider la coopération régionale et internationale, et plus particulièrement avec les Institutions qui hébergent les collections de la biodiversité burundaise pour le rapatriement des données par la confection des doublets des spécimens et la collecte des documents y relatifs afin d'en faire une banque de données valable.

- ***Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)***

Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) est bâti autour de 14 options prioritaires dont 6 articulées essentiellement sur la formation, l'éducation et la vulgarisation des méthodes d'adaptation aux changements climatiques à savoir:

- Former et informer les décideurs et les autres parties prenantes, y compris les communautés locales sur les méthodes d'adaptation à la variabilité climatique;
- Identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions du climat;
- Identifier et vulgariser les techniques améliorées d'utilisation du bois et les énergies nouvelles renouvelables;
- Vulgariser les cultures vivrière à cycles court et celle résistant à la sécheresse;
- Identifier et vulgariser des essences forestières résistantes à la sécheresse;
- Vulgariser des techniques de collecte des eaux de pluies pour des usages agricoles ou ménagers.

- ***Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation***

La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation consacre tout un axe stratégique sur la mise en place des mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux. Plusieurs orientations stratégiques intéressent l'échange d'information avec des actions suivantes:

- *Exploitation des canaux de diffusion des informations existantes pour une grande couverture*

- Négocier très sérieusement des tranches horaires correspondant aux heures de grande écoute aux différentes radios du pays, pour diffuser des émissions environnementales sur une couverture nationale;
- Insérer dans les séances d'alphabétisation des adultes et des jeunes non scolarisés des messages d'éducation environnementale;
- Exploiter les journées nationales et mondiales par une grande médiatisation pour mobiliser et sensibiliser beaucoup de groupes cibles sur des questions pertinentes de l'environnement.



- *Création des canaux de collecte et de diffusion de l'information adaptés à tous les acteurs en matière d'éducation environnementale*

- Mettre en place une radio communautaire de proximité en rapport avec l'environnement;
- Diffuser des messages à travers une presse rurale écrite;
- Utiliser les moyens audiovisuels pour capter l'attention des jeunes, femmes et décideurs en matière environnementale;
- Traduire dans les langues parlées au Burundi (Kirundi, français, anglais, swahili) les documents pertinents pour qu'ils soient accessibles aux populations burundaises;
- Créer et équiper un service météo-média pour diffuser l'information au grand public.

- *Mise en place des outils pertinents de diffusion de l'information pour tous les intervenants*

- Produire, multiplier et diffuser des outils pédagogiques spécifiques aux différents groupes cibles en matière d'éducation environnementale (Dépliants, livrets, fiches techniques, documentaires, boîtes à images, etc.);
- Produire, multiplier et diffuser des périodiques spécialisés dans différents domaines pertinents de l'environnement notamment Biodiversité, Energie, Système Agri-Sylvo-Pastoral, Eau et la terre, etc. (revues et bulletins);
- Créer une revue animée par des encadreurs et éducateurs de plusieurs secteurs pour diffuser des messages, des meilleures pratiques, etc. en rapport avec l'éducation environnementale;
- Redynamiser les bulletins, revues, etc. endormis.

- *Mise en place des centres de diffusion de l'information pour tous les intervenants*

- Créer et renforcer des bibliothèques environnementales dans les institutions chargées de l'environnement et dans les différentes communes du pays;
- Renforcer la bibliothèque de l'INECN avec des documents produits dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil;
- Créer et renforcer une cellule mobile d'éducation environnementale;
- Etablir un cadre de collaboration avec les centres de recherche en matière d'environnement et de développement par la création des périodiques où seraient publiés des articles sur les problèmes environnementaux;
- Equiper les écoles secondaires chacune d'un ordinateur;
- Créer et renforcer les centres d'échange d'informations en rapport avec l'environnement (Sites Web).

• ***Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte contre la Dégradation des Sols (SNPA-LDS)***

Selon la SNPA-LDS élaborée en 2011, le système et les approches de gestion des ressources naturelles suscitent un besoin de mettre sur pieds un cadre d'échange d'informations et d'expériences en vue de réinvestir les acquis, connaître les difficultés sur le terrain et cibler les meilleures pratiques et les thèmes prioritaires compte tenu des réalités du moment. Dans son objectif 2, la SNPD-LDS prévoit la création d'un cadre d'échange et de discussion entre tous les intervenants en matière de gestion de l'environnement et l'établissement d'un cadre de coopération en matière de gestion des sols. Les actions suivantes sont proposées:

- Encourager les associations nationales à se regrouper en forum national sur la gestion des sols;
- Mettre en place un cadre incitatif favorable pour l'émergence des associations, la société civile, les ONGs, et les privés, pour intervenir efficacement en matière d'éducation environnementale;
- Créer des cadres de collaboration avec les initiatives régionales environnementales pour échanger l'information sur la gestion des sols;

- Créer un cadre de collaboration étroite entre les facultés et les centres de recherche universitaires avec les institutions étatiques chargées de l'environnement pour des recherche-développement.

- ***Cadre National de Biosécurité (CNB)***

Le Burundi possède un Cadre National de Biosécurité. Cela constitue un cadre privilégié pour le contrôle des organismes génétiquement modifiés. Le CNB considère que l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations doivent s'inscrire parmi les activités principales à mener en matière de biotechnologie pour leur permettre de choisir en connaissance de cause, indiquer leurs préférences lors des processus de décisions et de se responsabiliser des interventions. Le CNB préconise que l'information de tous les acteurs, des décideurs aux communautés, pourra se faire à travers les actions suivantes:

- Informer tous les acteurs sur les OGM et le Protocole sur la biosécurité à travers des ateliers de consultations selon les groupes cibles;
- Valoriser les outils et les stratégies de diffusion de l'information notamment les services de sensibilisation et d'éducation environnementale, les médias, etc.;
- Mettre en place un centre d'échange en biosécurité dans la diffusion des informations au public;
- Mettre en place un système organisationnel permettant au public à avoir accès aux informations sur les dossiers techniques et aux résultats d'analyse des risques;
- Intégrer les concepts de biotechnologie moderne dans les curricula scolaires et universitaires.

- ***Stratégie Agricole Nationale (SAN)***

La SAN, élaborée en 2008, souligne l'urgence de reconstruire un mécanisme de collecte statistique et des systèmes de communication des informations et de procéder au renforcement des services en place. Elle met également en exergue la nécessité de préparer les services de vulgarisation à s'adapter aux nouvelles mesures de compétitivité. Les actions suivantes sont préconisées:

- Mettre en place un système de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles;
- Renforcer les capacités des familles rurales et des services de vulgarisation par la formation sur les approches de développement et le transfert des innovations technologiques capables d'améliorer la productivité et la production agro-sylvo-zootechnique;
- Renforcer l'échange d'expériences entre le Burundi et les pays de la sous-région où l'entrepreneuriat privé et les mouvements associatifs sont développés (Kenya, Ouganda, etc.).

## **III.1.2. Cadre légal**

### **III.1.2.1. Textes légaux nationaux**

Dans le souci d'être à la hauteur des défis environnementaux, la République du Burundi s'est dotée des outils juridiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dont le plus important est le Code de l'Environnement adopté en 2000. Ce dernier, en son article 31, stipule que le Ministre ayant l'environnement en charge, seul ou conjointement avec les autres Ministres habilités à cet effet, met en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation à tous les niveaux, de l'aménagement et de la conservation des sols et diffuse aussi largement que possible des renseignements et des connaissances concernant l'érosion des sols et les méthodes permettant de l'enrayer, tant au niveau des exploitations agricoles qu'à l'échelle des bassins versants.

### **III.1.2.2. Textes légaux régionaux**

Le Burundi a adhéré au Marché Commun des Etats d'Afrique Orientale et Australe (COMESA), à la Communauté Economique des Pays des Grands lacs (CEPEGL), à la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), etc. Les traités y relatifs ainsi signés par le Burundi lui accordent un cadre privilégié pour coopérer et échanger l'information avec les autres pays.

La Convention sur la protection des végétaux entre les pays de la CEPEGL vise à promouvoir une coopération en matière de protection des végétaux entre les pays membres de la CEPEGL à travers l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique de la Communauté des Pays des Grands Lacs et les Organismes nationaux chargés de la protection des végétaux. Cette Convention constitue un cadre d'échange d'informations permettant:

- la surveillance concernant les ennemis des végétaux;
- l'organisation commune de la lutte contre les prédateurs des produits végétaux stockés;
- le fonctionnement d'un système d'alerte;
- le fonctionnement d'un système de contrôle et d'inspection aux frontières nationales et visant les importations comme les exportations.

La Convention zoosanitaire entre les Etats membres de la CPLGL a pour objectif de protéger l'élevage pour la lutte contre l'introduction et la propagation des maladies des animaux. Les Etats membres coopèrent et échanger des informations afin d'interdire ou réduire des déplacements d'animaux dans le territoire national ainsi qu'à l'exportation ou à l'importation en cas de maladies transmissibles.

Le traité du COMESA prévoit une coopération totale dans le développement agricole, la science et la technologie afin d'accroître la production agricole et atteindre la sécurité alimentaire régionale. Ce traité stipule également que les pays coopèrent dans les domaines spécifiques de l'agriculture, y compris l'harmonisation des politiques agricoles afin de mettre en place la gestion agricole commune.

En ratifiant la Convention sur la Gestion Durable du Lac Tanganyika, le Burundi a pris les engagements de coopérer et échanger les informations avec les autres pays limitrophes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité de ce lac.

### **III.1.2.3. Textes légaux internationaux**

La ratification de diverses conventions et initiatives aussi bien régionales qu'internationales par le Burundi le contraint à s'acquitter de ses obligations en mettant en œuvre toutes les dispositions en rapport avec l'environnement notamment celles liées à l'échange d'informations et à la coopération technique et scientifique.

Dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), l'article 17 stipule que les parties doivent faciliter l'échange d'informations, provenant de toutes les sources accessibles au public, intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. L'article 18.3 stipule que la Conférence des Parties, à sa première réunion, détermine comment créer un centre d'échange pour encourager et faciliter la coopération technique et scientifique.

La Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) prévoit, en son article 6, que les parties doivent faciliter l'accès du public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets. Ce même article stipule que les parties doivent mettre au point et échanger le matériel éducatif et le matériel destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets.

La Convention de Lutte contre la Désertification (CCD) prévoit, en son article 19, que les parties doivent former des vulgarisateurs et des membres des organisations rurales aux méthodes participatives de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles; encourager l'utilisation et la diffusion des connaissances, savoir-faire et pratiques des populations locales en adaptant les technologies écologiquement rationnelles et les méthodes traditionnelles d'agriculture et de pastoralisme pertinentes aux conditions socio-économiques modernes.

La Convention relative aux Zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, généralement appelée Convention RAMSAR sert de cadre de coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes des Zones humides.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, menacées d'extinction «CITES» a pour but principal d'empêcher la surexploitation des espèces, découlant des opérations internationales et particulièrement du commerce international. Elle encourage les Etats contractants pour qu'ils puissent coopérer afin de rendre durables les utilisations faites des espèces. Chaque Etat contractant est invité à fournir des informations sur ses espèces menacées pour qu'il puisse bénéficier d'un appui international pour leur protection.

### **III.1.3. Cadre institutionnel**

- ***Institutions publiques***

L'échange d'information et la coopération scientifique et technique dans le domaine de la biodiversité impliquent plusieurs ministères. Les ministères-clés participant massivement au CHM-Burundais sont le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU), le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

La mission d'héberger le Centre d'échange d'informations est confiée à l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature qui est l'Institution Point Focal du CHM et de la Convention sur la Diversité Biologique. L'INECN, établissement public à caractère scientifique et administratif, est régi par le Décret n°100/188 du 05 Octobre 1989 portant organisation de l'Institut. Il est placé sous la tutelle du MEEATU. La mission principale de l'INECN est d'assurer la sauvegarde de l'environnement et la conservation de la nature. A cette fin:

- il collecte et interprète les données relatives au contrôle de l'état de l'environnement fournis par différents organismes tant nationaux qu'internationaux;
- il fait respecter les normes environnementales pour lutter contre les pollutions de tout genre par un suivi administratif et judiciaire;
- il crée, aménage et gère les parcs nationaux et réserves naturelles pour en assurer la pérennisation et l'exploitation à des fins touristiques;
- il entreprend et encourage les recherches et mesures d'accompagnement pour le maintien de la diversité biologique;
- il veille à l'application des conventions nationales et internationales relatives à l'environnement;
- il contribue à la promotion de l'éducation environnementale en collaboration avec les organismes et établissements concernés.

Cet institut comporte en son sein deux départements, l'un est chargé de l'aménagement et de la gestion des aires protégées et l'autre est chargé de l'environnement, de la recherche et de l'éducation environnementale. C'est le premier qui a dans sa mission la gestion du centre d'informations en matière de Diversité Biologique.

Dans ce domaine d'échange d'informations, l'INECN collabore avec toutes les autres institutions oeuvrant dans le domaine de la biodiversité en tant qu'institutions Points focaux du CHM.

Toujours au niveau du MEEATU, la Direction Générale des Forêts et de l'Environnement (DGFE) est chargée de la gestion des boisements et de la politique environnementale. Elle fournit pour le CHM-Burundais des informations sur la biodiversité forestière domestiquée.

Au niveau du MINAGRIE, la Direction Générale de l'Agriculture fournit des informations en rapport avec l'agrobiodiversité et la Direction Générale de l'Elevage en donne pour la biodiversité animale domestiquée. L'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) est également un établissement public attaché au MINAGRIE spécialisé dans la recherche agronomique. Le Centre National pour la Technologie Alimentaire (CNTA) fournit des informations sur la valorisation des produits agricoles à travers la technologie de transformation.

Au sein du MESRS, les institutions universitaires à savoir l'Université du Burundi (UB) et Ecole Normale Supérieure (ENS) sont très impliquées dans les activités de recherche sur la biodiversité. Elles constituent une source d'informations nécessaire pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Les autres ministères gardent également un rôle prépondérant dans le domaine de la biodiversité en tant que groupes cibles ou en tant que fournisseurs d'informations. En effet, le Ministère de l'Energie et des Mines est impliqué d'une manière ou d'une autre dans la gestion de la biodiversité. L'exploitation des mines et carrières a un impact très important sur les écosystèmes et la santé des populations.

Le Ministère de l'Intérieur constitue un partenaire incontournable dans la protection de biodiversité et surtout dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales. Ce ministère a comme mission de gérer l'administration du territoire avec des capacités d'encadrer et de mobiliser la population jusqu'à la base, d'accorder l'agrément et de coordonner des interventions des ONGs sur tout le territoire national.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et Tourisme est également concerné par l'échange d'informations en biodiversité. En effet, ce ministère est mieux placé pour encadrer et sensibiliser les industries surtout celles qui polluent l'environnement et valoriser le tourisme. Ce ministère a aussi le devoir de mobiliser les populations contre le commerce des produits pouvant porter préjudices à l'environnement.

Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA comporte un Département de la Promotion de la Santé, de l'Hygiène et de l'Assainissement qui joue un rôle important dans la sensibilisation des populations pour l'assainissement du milieu. De plus, la loi autorisant les tradipraticiens d'exercer librement la médecine traditionnelle accorde à ce ministère un cadre privilégié pour son implication dans la gestion des plantes médicinales et les connaissances traditionnelles y associées.

Le Ministère des Finances assure la mobilisation des ressources financières de l'Etat aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ainsi que l'ordonnancement de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Le Ministère des Transports, Postes et Télécommunications est nécessaire à deux niveaux. Il peut jouer un rôle primordial dans la sensibilisation des transporteurs dont certains produits transportés portent préjudice à l'environnement. De plus, ce ministère prévoit l'amélioration des conditions de communication au Burundi avec la mise en place de la fibre optique qui renforce les moyens de connexion sur l'internet.

- ***Associations nationales***

En plus des Ministères et des institutions Publiques, plusieurs Organisations non Gouvernementales nationales participent dans la conservation de la biodiversité dont trois impliquées dans l'échange d'information sur la diversité biologique. Il s'agit de l'Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux (ABO). Cette dernière mène de la recherche sur les oiseaux et a déjà développé une base de données sur les espèces.

L'Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux (ABEIE) travaille dans le domaine de formation sur les procédures de conduire les études d'impacts environnementaux. Elle participe également dans la conduite de ces études.

L'Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi, «APRN-BEPB» travaille dans le domaine d'encadrement des communautés sur l'utilisation des ressources biologiques, dans la mise en place des mémorandums d'accord avec l'INECN et les communautés et dans la gestion des agroécosystèmes.

D'autres Associations nationales oeuvrant dans le domaine de l'environnement sont également très actives dans la conservation de la biodiversité. Les interventions de la plupart de ces associations se focalisent surtout dans l'encadrement et dans la sensibilisation des associations communautaires locales créées par les populations autour des aires protégées. Les associations les plus actives sont les suivantes:

- Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi, «ODEB»;
- Association Femme et Environnement, «AFEB»;
- Association Ceinture Verte (ACVE);
- Associations Protection de l'Environnement, «ENVIROPROTECT».

- ***Coopération bilatérale et multilatérale***

Dans le cadre de la coopération bilatérale, l'INECN bénéficie de l'appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique à travers les activités suivantes:

- La création et l'hébergement du Centre d'Echange d'Information en matière de Diversité Biologique (CHM);
- Le renforcement des capacités du CHM;
- Le renforcement des capacités des cadres de l'INECN et des Points focaux interinstitutionnels;
- La mise en place de projets «Sensibilisation du public à la conservation et utilisation durable de la biodiversité»;
- La collecte et le rapatriement des données et des informations sur la biodiversité.

La France, à travers la Région des Pays de la Loire, a développé un Programme Paysage Protégé du Nord-Est du lac Tanganyika (PPNETL) qui vise à créer des aires en défens autour de la ville de Bujumbura.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, l'INECN bénéficie d'un appui financier de la part du PNUD/FEM pour le renforcement du CHM-Burundais à travers les projets d'activités habitantes de l'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en Biodiversité.

D'autres organisations internationales et régionales et pays partenaires au Burundi appuient des activités de conservation de la biodiversité. Certaines de ces interventions visent l'information, la formation et la sensibilisation à la conservation de la biodiversité.

Les organisations internationales les plus actives sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Association Internationale pour le Développement de l'Agriculture (FIDA). Ces organisations interviennent dans le monde rural avec des actions à plusieurs volets qui contiennent au moins un élément qui reflète une sensibilisation aux problèmes environnementaux. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le Fonds Méthodiste de Développement et de Secours (MRDF) appuient des associations nationales oeuvrant dans la conservation de la biodiversité particulièrement les aires protégées. La Banque Mondiale accordent des crédits surtout pour la définition des politiques en rapport avec l'environnement, le boisement, les projets agricoles et d'élevage.

Plusieurs initiatives régionales sont en train de naître en Afrique. Le Burundi fait actuellement partie de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) et de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). Ces initiatives ont déjà développé plusieurs activités d'encadrement pour la protection des écosystèmes.

## **III.2. CREATION ET MISE EN OEUVRE DU CHM-BURUNDAIS**

### **III.2.1. Historique du CHM-Burundais**

Après la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en Décembre 1997, le Burundi devait s'acquitter de ses obligations au titre des articles 17 et 18.3 de la Convention sur la Diversité Biologique pour la mise en place du CHM.

Ainsi, en 1998, le Burundi a marqué la première étape de la mise en œuvre de ces articles en procédant à la nomination du Point Focal National du CHM. Cette nomination ne s'est pourtant pas accompagnée par la mise en place du CHM. Il a fallu, en 2001, que la République du Burundi adresse une lettre au Royaume de Belgique pour bénéficier d'un appui dans la mise en place, d'une manière effective, du CHM dans le cadre du Partenariat belge sous la Convention sur la Diversité Biologique.

En 2002, consécutivement à cette nomination, le Point Focal National du CHM (PFN-CHM) a été ainsi invité en Belgique pour subir une formation sur la gestion et la création du site web. Ce fut donc la création du Site Web burundais traduisant le début du fonctionnement du CHM-Burundais. Le site web, <http://www.bch-cbd.naturalsciences.be/burundi.htm>, était hébergé par la Belgique à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Institution Belge Point Focal du CHM et de la CDB. Ce site web était géré à l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN), Institution burundaise Point Focal du CHM et de la CDB, et fonctionnait sous la connexion internet fourni, moyennant paiement, par le Centre Burundais d'Internet (CBINET).

Dans le cadre du projet Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique sous le financement du FEM, le PFN-CHM a procédé à la création du site miroir: [www.biodiv.bi](http://www.biodiv.bi) qui était hébergé par le CBINET à Bujumbura.

Dans le souci d'appuyer le PFN-CHM dans la collecte et la diffusion des informations, avec la demande du Ministre ayant l'environnement dans ses attributions, des institutions ayant la main mise sur la biodiversité ont été sollicitées pour nommer des cadres de leurs ressorts pour participer au CHM-Burundais. C'est ainsi qu'un Comité de 10 Points Focaux Interinstitutionnels (PFI) a été formé pour le CHM-Burundais en Mai 2003. Les membres étaient issus des institutions suivantes:

- Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN);
- Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU);
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DGATE);
- Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA);
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE);
- Université du Burundi (UB) (Faculté des Sciences).

Les PFI-CHM avaient le mandat suivant:

- Enrichir le site web du CHM à travers les pages web de leurs institutions respectives;
- Créer d'autres systèmes d'échange d'informations;
- Organiser des ateliers d'échange d'informations;
- Prendre des décisions sur les données à mettre en ligne.

Pour les permettre d'être très opérationnels, les PFI ont subi une formation sur la création et la gestion des sites en Juin 2003 sous le Partenariat belge. Cette formation a permis la création des pages Web interinstitutionnelles sur le site web du CHM.

Lors des ateliers régionaux de formation des Points focaux africains gestionnaires du CHM sous le Partenariat belge organisés successivement à Ouagadougou en 2004 et à Bujumbura en Janvier 2005, il a été recommandé que la Belgique puisse améliorer le système de postage d'information sur les sites web des pays. C'est ainsi qu'en 2005, le CHM-Belge a mis en place un Portail ToolKit (PTK) hébergé par l'IRScNB.

C'est ainsi que le PFN-CHM, lors de sa formation en Belgique en Juin-Juillet 2006, a converti le site web du Burundi depuis <http://www.bch-cbd.naturalsciences.be/burundi.htm> ([www.biodiv.bi](http://www.biodiv.bi)) vers <http://bi.chm-cbd.net>. Il a fallu ainsi que la Belgique forme également les PFI à Bujumbura en Juillet 2007 pour qu'ils puissent transférer les pages web institutionnelles en PTK. En 2007, le Ministre ayant l'environnement dans ses attributions a procédé au lancement officiel de cette deuxième version du Site web, marquant ainsi une étape évolutive du CHM-Burundais.

Malgré son avancée palpable, le CHM sous le Partenariat belge a vite compris que le système d'Internet avec les sites web ne pouvait, à lui seul, faciliter la diffusion de l'information à tous les groupes cibles surtout aux paysans ruraux en contact permanent avec la biodiversité. C'est ainsi que le CHM-Belge a mis en place un volet « *Sensibilisation* » de la convention spécifique signée entre la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB), visant le renforcement des Points Focaux Nationaux pour le Centre d'Echange d'Informations dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Cela a été le début du lancement par la Belgique des projets de sensibilisation pour la conservation, l'utilisation durable des ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent, en faveur des pays sous le Partenariat belge.



En Mai 2007, en Belgique, il a été organisé un atelier de réflexion pour l'identification d'une stratégie pour le Partenariat CHM pour la période 2008-2012, qui visait à l'implication effective du CHM dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Il a été ainsi dégagé que le CHM doit être saisi comme un support essentiel pour une mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et ses activités doivent désormais combiner l'utilisation du web avec d'autres moyens non liés au web. Cela devrait permettre d'atteindre et impliquer plusieurs groupes cibles y compris les communautés locales très éloignées d'outils informatiques. Il a été également retenu que la sensibilisation doit être une des stratégies du CHM pour atteindre tous les types de public et pour influencer la prise de décision à la conservation de la biodiversité, à l'utilisation durable des ressources biologiques mais également au partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

Le Burundi a également pris note et adhéré aux conclusions issues de cet atelier de 2007. Depuis lors, ce pays a bénéficié des projets de sensibilisation suivants:

- Valorisons les connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique au Burundi;
- Amélioration des connaissances sur l'importance des pollinisateurs sauvages aux agroécosystèmes;
- Renforcement des connaissances taxonomiques sur les pollinisateurs des écosystèmes forestiers et agricoles au Burundi;
- Sensibilisation des communautés locales sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs des écosystèmes forestiers et agricoles au Burundi: cas des parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu.

En 2010, dans le souci de fortifier le partenariat entre le Burundi et la Belgique, un mémorandum d'accord a été signé pour les activités 2010-2012. Ce mémorandum d'accord est intitulé « *Appui aux activités de l'INECN axées sur la recherche, l'échange d'information et la conservation de la biodiversité des aires protégées au Burundi (Période 2010-2012)* ». Ce partenariat a ainsi un double objectif:

- aider l'INECN dans le renforcement de ses capacités en matière de recherche, d'échange d'information et de conservation de la biodiversité des aires protégées;
- permettre à l'IRScNB de valoriser son expertise, ses collections et archives concernant la biodiversité du Burundi.

En Février 2012, dans le souci de renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans le CHM-Burundais, le Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions a adressé une correspondance aux institutions étatiques additionnelles et aux ONGs pour qu'elles désignent leurs représentants dans le Comité des PFI. C'est ainsi que l'Ecole Normale Supérieure (ENS), l'Association Burundaise pour les Oiseaux (ABO), l'Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi (APRN/BEPB) et l'Association Burundaise d'Etudes d'Impacts Environnementaux (ABEIE) ont désigné leurs PIFs.

En Mars 2012, dans le cadre du projet "Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité et Renforcement du CHM (SNPA-CHM)" sous le partenariat belge, une autre formation a été organisée pour une mise à niveau de tous les PFI. A cette même occasion, le Représentant de la Belgique (Point Focal du CHM-Belge) s'est entretenu avec les dirigeants de l'INECN pour explorer les voies et moyens de renouvellement du mémorandum d'accord 2013-2020 entre l'INECN et l'IRScNB. L'élaboration de la présente *Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le CHM-Burundais* rentre également dans le cadre de ce projet.

### III.2.2. Interventions du CHM au Burundi

Depuis sa création en 2002, le CHM-Burundais a mené beaucoup d'activités. Les activités déjà accomplies sont de 7 sortes:

- Publicité du CHM-Burundais;
- Collecte et diffusion des informations;
- Renforcement des capacités du CHM-Burundais;
- Développement des activités de sensibilisation;
- Développement des activités de recherche;
- Rapatriement des informations;
- Création d'une bibliothèque de référence ;
- Promotion de la coopération technique et scientifique, ainsi que le partage des connaissances auprès des Parties contractantes de la Convention.

#### III.2.2.1. Publicité du CHM-Burundais

Le premier rôle du CHM-Burundais est de se faire connaître auprès de toutes les parties prenantes du domaine de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier. Ainsi, pour sa publicité, le CHM a diffusé en 2003 un CD-rom original sur le site web du CHM et un dépliant annonçant l'existence du CHM-Burundais. En juillet 2004, dans les enceintes du ministère ayant l'environnement dans ses attributions, il s'est tenu une réunion d'échange d'informations et d'expériences sur le fonctionnement du CHM et le Partenariat avec la Belgique sous la Convention sur la Diversité Biologique.

Cette réunion organisée en partenariat avec la Belgique et le Rwanda a été une occasion importante pour la publicité du CHM. La réunion a connu la participation des cadres composés des Points Focaux Interinstitutionnels du CHM-Burundais, des Points Focaux des Conventions de Rio, de la CITES et de la Convention Ramsar, les cadres et autorités du MEEATU et d'autres institutions nationales ayant la main mise sur la biodiversité, les journalistes et les délégués du Rwanda et de la Belgique.

De plus, au cours des réunions et ateliers organisés par le CHM-Burundais, des messages de publicité ont été constamment lancés.

#### III.2.2.2. Collecte et diffusion des informations

##### • Diffusion des informations sur le site du CHM-Burundais

Depuis la création du site web du CHM, plusieurs informations ont été postées sous 5 sections. La section «*Convention*» informe à propos de la Convention sur la diversité biologique et ouvre des liens au secrétariat de la Convention ainsi que le CHM de la CBD.

La section «*Biodiversité*» fournit des informations sous trois rubriques à savoir :

- Bulletin Scientifique de l'INECN;
- Le Burundi et sa Biodiversité;
- Etat des connaissances et activités.

La section «*Mise en œuvre au Burundi*» fournit des informations se rapportant sur trois rubriques à savoir:

- Points Focaux Nationaux;
- Programmes thématiques;
- Questions transectorielles;
- Rapports nationaux.

La section «*Coopération*» fournit des informations se rapportant sur la coopération dans le domaine de la biodiversité dans un cadre bilatéral et multilatéral.

La dernière section “*Information et liens*” donne des informations sur:

- Autres Centres d'échange;
- Autres Conventions ratifiées par le Burundi;
- Convention sur la Diversité Biologique;
- Organisations internationales.

- **Multiplication d'autres canaux de diffusion d'informations sur la biodiversité**

Dans le but d'atteindre tous les groupes cibles, le CHM-Burundais a développé d'autres canaux de diffusion de l'information autre que le site web à savoir:

- Diffusion des informations en imprimé;
- Publication des informations à travers le bulletin scientifique de l'INECN;
- Publication des informations sur CD-roms;
- Diffusion des informations à travers les médias.

- *Diffusion des informations en imprimé*

Dans le domaine de la biodiversité, plusieurs documents d'ordre scientifique, politique et pratique sont constamment produits à l'INECN. Le CHM-Burundais imprime et multiplie ces documents, les distribue et les diffuse dans les bibliothèques nationales du MEEATU, INECN, UB, ENS, Département de la Recherche Scientifique et dans les Archives nationales.

- *Création et publication du bulletin édité par le CHM-Burundais*

Au Burundi, plusieurs institutions mènent de la recherche dont les résultats ne sont jamais publiés et portés à la connaissance du public. C'est sur base de ce constat que l'INECN a créé, en 2006, un Bulletin dont le titre clé est “*Bulletin scientifique de l'Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature*” et le titre clé abrégé “*Bull. sci. Inst. natl. environ. conserv. nat.*” Ce bulletin est édité par le CHM-Burundais sous l'appui financier de l'INECN et de l'IRScNB. Publié annuellement en imprimé sous ISSN 2220-6973 et en ligne sous ISSN 2220-6981, le bulletin contient des articles issus des études scientifiques et des articles du forum dans le domaine de la biodiversité nationale. Actuellement, ces articles proviennent des études de recherche menées à l'INECN, à l'Université du Burundi, à l'Ecole Normale Supérieure, aux ONGs environnementales, mais également des études doctorales et le bulletin arrive à son 10<sup>ème</sup> numéro. Les informations publiées dans ce bulletin sont constamment validées par un Comité scientifique et les imprimés sont diffusés et déposés dans les bibliothèques nationales du MEEATU, INECN, UB, ENS, Département de la Recherche Scientifique et dans les Archives nationales.

- *Diffusion des informations sur CD-roms*

Le CHM-Burundais utilise également des CD-rom pour diffuser les informations sur la biodiversité nationale. En 2008, un CD-rom des Lépidoptères du Burundi a été produit en Belgique sur base des collections de l'IRScNB et du MRAC et a été diffusé dans toutes les institutions de recherche au Burundi. De plus, un CD-rom de sensibilisation sur l'importance des pollinisateurs a été produit à l'issue des études dans ce domaine au Burundi et a subi également une large distribution.

### III.2.2.3. Renforcement des capacités du CHM-Burundais

Le renforcement des capacités du CHM concerne le maintien du fonctionnement du site web du CHM et la formation du PFN et des PFI.

- **Fonctionnement**

Depuis l'évolution du site web <http://www.bch-cbd.naturalsciences.be/burundi.htm> en frontpage vers <http://bi.chm-cbd.net> en PTK, le site web du CHM-Burundais est hébergé à titre gratuit par l'IRScNB en Belgique. Au niveau du Burundi, ce site fonctionne grâce à une connexion permanente et payante fournie par le Centre Burundais d'Internet (CBINET) sous une bande passante garantie de 64 kbps. Dans le but d'assurer cette connexion permanente, le Burundi a bénéficié d'un appui financier de la part de l'IRScNB sous le Partenariat belge à travers plusieurs projets de renforcement de la connexion.

- **Formations à la collecte et la diffusion de l'information**

En 2002, le PFN-CHM a été formé en Belgique sur la création et la gestion des sites web. C'est au cours de cette formation que le site web : <http://www.bch-cbd.naturalsciences.be/burundi.htm> a été créé.

En 2004, une formation des PFI a été organisée sous le partenariat belge. Cette formation de 10 participants a abouti à la création des pages web interinstitutionnelles. Ces pages web fournissaient des informations sur:

- Les aires protégées du Burundi et d'éducation environnementale pour INECN;
- La biosécurité pour l'ISABU;
- La foresterie et la politique forestière au Burundi pour DGATE;
- La transformation et la technologie alimentaires pour le CNTA;
- L'agrobiodiversité pour le MINAGRIE;
- La recherche scientifique pour UB.

En Janvier-Février 2005, une formation régionale a été organisée au Burundi et regroupait les Points focaux des pays d'Afrique centrale à savoir le Burundi, le Congo, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Rwanda. Cette formation était articulée sur les points importants suivants:

- Renforcer les capacités des pays en ressources humaines par la mise à niveau des Points Focaux des CHMs et la formation d'au moins deux ressortissants par pays;
- Familiariser les différents participants à l'utilisation des logiciels dans le but d'alimenter les différents sites web de leurs pays respectifs;
- Faciliter le transfert de technologie grâce à l'échange et à la diffusion de l'information sur les expériences et les techniques présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- Apprendre le langage XML pour faciliter la mise en valeur du patrimoine biologique national par l'intermédiaire d'internet;
- Renforcer les capacités des pays aux concepts de base de données;
- Stimuler la coopération entre les centres d'échange d'information régionaux.

C'est dans le cadre de cette formation que des laptop ont été fournis à tous les PFN-CHM pour les aider à collecter et analyser les informations à poster au site web du CHM au niveau des pays.

En juin 2006, après la mise en place du PTK en 2005, la Belgique a organisé une formation des gestionnaires web pour le CHM, à l'IRScNB avec comme objectif la création des sites web nationaux sous PTK. C'est au cours de cette formation que le site web du Burundi a été édifié: <http://bi.chm-cbd.net>. Il a fallu ainsi que la Belgique forme les PFI à Bujumbura en Juillet 2007 pour qu'ils puissent transférer les pages web institutionnelles en PTK. D'autres formations complémentaires des PFI sur le PTK ont eu lieu en 2009, 2012 à Bujumbura sous le même Partenariat belge.

#### **III.2.2.4. Développement des activités de sensibilisation à la mise en oeuvre de la CDB**

Le CHM-Burundais qui ne pouvait plus être compris comme un seul système d'Internet et de diffusion des livres et autres outils, a également marqué son évolution en multipliant ses systèmes de diffusion de l'information pour toucher un grand public. Ainsi, dans le cadre du volet «Sensibilisation» initié pour le renforcement des Points Focaux Nationaux pour le Centre d'Echange d'Informations sous le Partenariat belge, le CHM-Burundais a mené le projet «Valorisons les connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique au Burundi». Grâce à ce projet, plusieurs documents ont été élaborés et diffusés en imprimé et en ligne à savoir trois lexiques des noms kirundi sur les oiseaux, les mammifères, les poissons, le lexique des termes environnementaux, le livre sur les ressources biologiques du Burundi.

Sur base de ces documents, un atelier national de sensibilisation en faveur des institutions nationales, des ONGs, des médias et du secteur privé, et un atelier local en faveur des représentants des communautés locales de toutes les zones écologiques du pays ont été organisés. Le thème central de ces ateliers était «*la protection et la valorisation des connaissances traditionnelles associées à la biodiversité*» (*Dukingire kandi duteze imbere ubumenyi kavukire ku binyabuzima*).

En 2009, toujours sous le Partenariat belge, le CHM a démarré un projet «*Amélioration des connaissances sur l'importance des pollinisateurs sauvages aux agroécosystèmes*». Ce projet a permis de produire des documents d'études, un livret de sensibilisation à la sauvegarde des pollinisateurs sauvages (en kirundi et en français) et un documentaire de 20 minutes et des posters sur les pollinisateurs sauvages et agricoles au Burundi. Sur base de ces outils, deux ateliers de sensibilisation au niveau national et local ont été organisés en faveur respectivement des institutions étatiques et non étatiques et des représentants des communautés locales de toutes les zones écologiques du pays en décembre 2010. Ces ateliers étaient dédiés à l'Année 2010 retenue par la CDB comme Année internationale de la Biodiversité. Le thème central de ces ateliers était «*Protégeons les pollinisateurs des écosystèmes forestiers en faveur des écosystèmes agricoles au Burundi*» (*Dukingire ibikoko bifasha mw'irondeka ry'ibiterwa vyo mu mashamba cimeza bikagira inkurikizi nziza ku ndimo mu Burundi*).

Actuellement, le CHM-Burundais se prépare à démarrer la vulgarisation de toutes les connaissances déjà acquises sur les pollinisateurs au Burundi dans le cadre du projet «*Sensibilisation des communautés locales sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs des écosystèmes forestiers et agricoles au Burundi: cas des parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu*».

#### **III.2.2.5. Développement des activités de recherche**

Le CHM-Burundais a déjà compris que la recherche scientifique reste une méthode essentielle dans la collecte des données scientifiques, l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et dans la prise de mesures décisionnelles pour sa conservation et son utilisation durable.

Ainsi, avec le projet «*Amélioration des connaissances sur l'importance des pollinisateurs sauvages aux agroécosystèmes*» développé sous le financement du CHM-Belge, il a été possible, avec l'implication de trois étudiants de l'Université du Burundi, de faire un inventaire des espèces pollinisatrices au Parc National de la Kibira, PN de la Ruvubu et de la Réserve Naturelle de Kigwena ainsi que leurs milieux agricoles riverains. Trois documents de mémoire de ces étudiants ont été produits, multipliés et diffusés.

A la fin de ce projet, il s'est dégagé qu'il y a toujours au Burundi un besoin pressant de renforcer les capacités en matière taxonomique pour garder les acquis et pérenniser les activités d'inventaires des pollinisateurs. C'est dans ce cadre qu'en Septembre 2010, le Burundi sous toujours le même appui financier de l'IRScNB a entamé un autre projet «*Renforcement des connaissances taxonomiques sur les pollinisateurs des écosystèmes forestiers et agricoles au Burundi* » avec comme objectifs:

- Renforcement des capacités en matière d'inventaires des pollinisateurs autour d'un programme continu dans les écosystèmes forestiers et agricoles;
- Renforcement des capacités en matière d'identification des espèces pollinisatrices à travers des méthodes taxonomiques classiques et modernes;
- Mise en place des méthodes appropriées de conservation et de suivi en permanence des spécimens.

Ce projet en cours d'achèvement a permis de former trois étudiants de l'Université du Burundi et deux Cadres biologistes de l'INECN en matière taxonomique par des spécialistes étrangers, de créer une collection de plus de 12000 échantillons de pollinisateurs conservés à l'INECN. Ce sont ces données qui serviront toujours de base pour des études futures. Les résultats de cette recherche seront également diffusés.

Dans le but d'appuyer la recherche dans un cadre plus large du domaine de la biodiversité, l'IRScNB et l'INECN ont signé un mémorandum d'accord «*Appui aux activités de l'INECN axées sur la recherche, l'échange d'information et la conservation de la biodiversité des aires protégées au Burundi (Période 2010-2012)*».

Dans ce domaine, des activités de recherche sont en train d'être initiées et visent la mise en place d'un système de suivi de la dynamique des habitats dans les Parcs Nationaux de la Rusizi, Kibira et Ruvubu.

### **III.2.2.6. Rapatriement des informations**

Depuis l'époque coloniale, des institutions étrangères ont mené des recherches sur la biodiversité nationale. Des collections et des informations y associées en provenance du Burundi sont conservées dans ces institutions et musées étrangers. La Belgique, pays colonisateur du Burundi, dispose des informations dont les plus importantes se localisent au MRAC de Tervuren et à l'IRScNB à Bruxelles.

Sous l'encadrement et l'appui financier du CHM-Belge, le CHM-Burundais a initié des activités de collecte des informations pour leur rapatriement au Burundi. C'est dans cette optique, qu'en 2007 un stagiaire Burundais de l'Ecole Normale Supérieure en stage en Belgique a développé une base de données sur les Lépidoptères du Burundi. Il s'agit d'un outil important qui a été distribué dans toutes les institutions de recherche au Burundi pour faciliter les études sur ce groupe taxonomique.

En 2011, le CHM-Belge a procédé à la collecte dans les institutions belges des documents d'études scientifiques sur la biodiversité du Burundi et de la sous région, surtout du Rift Albertin, qui ont été acheminés au Burundi. Ces documents se trouvent actuellement à l'Université du Burundi, au Bureau de Liaison de l'INECN à Bujumbura et à la Bibliothèque de l'INECN à Gitega.

### **III.2.2.7. Renforcement de la Bibliothèque de l'INECN en bibliothèque de référence en biodiversité**

L'INECN a une bibliothèque créée en 1995 dont la gestion est actuellement confiée au CHM-Burundais, en tant qu'outil de diffusion de l'information. Malgré sa pauvreté en documentation, elle reste la seule bibliothèque importante en matière de l'environnement et de la biodiversité au niveau national. Depuis 2009, le CHM-Burundais a pris l'option d'en faire une bibliothèque de référence en matière de diversité biologique. Depuis lors, le CHM-Burundais a collecté au Burundi plus de 1500 documents actuellement gardées dans cette bibliothèque. De plus, avec l'appui du CHM-Belge, plus de 380 kg de livres en rapport avec la biodiversité nationale et régionale ont été recensés en Belgique et envoyés au Burundi. Le CHM se hâte également à multiplier et imprimer les documents produits à l'INECN pour les déposer à la bibliothèque.

### **III.2.2.8. Promotion de la coopération technique et scientifique, ainsi que le partage des connaissances auprès des Parties contractantes de la Convention**

Le CHM-Burundais a été bâti dans un cadre de coopération avec la Belgique. Ce cadre actuellement consolidé par le mémorandum d'accord entre l'IRScNB et l'INECN a le souci d'appuyer la coopération Sud-Sud entre le Burundi et les autres pays d'Afrique. C'est dans ce cadre que le CHM-Belge a initié la collaboration entre l'INECN et l'Institut de Protection des plantes (Plant Agricultural Research Council) de Pretoria en Afrique du Sud pour appuyer le Burundi dans la recherche sur les pollinisateurs. C'est dans ce cadre qu'un Expert de cette institution est venu au Burundi pour former deux Cadres biologistes et trois étudiants sur la récolte, la conservation et l'identification des pollinisateurs Apoidea. De plus, le CHM-Belge a facilité la formation de ces mêmes personnes par un Expert entomologiste de l'Institut International pour la physiologie et l'Ecologie de l'Insecte (ICIPE) de Nairobi.

Le CHM-Burundais s'emploie actuellement à mettre en place un cadre formel de coopération entre l'INECN et le Musée de Recherche Zoologique de Koenig (ZFMK) d'Allemagne dans le domaine d'herpétologie.

## **III.2.3. Leçons tirées des interventions du CHM**

### **III.2.3.1. Visites effectuées sur le site du CHM**

Une analyse des visites effectuées sur différentes sections et pages web du site du CHM a été faite pour la période d'une année, du 26 Avril 2011 à 16 Avril 2012. Il a été constaté que 2092 visites ont été faites faisant 10419 vues de pages web. Pour chaque visite, une moyenne de 5 pages web a été visitée et chaque visite dure en moyenne 00:05:23 (Fig. 2). Dans l'ensemble, 35,76% seulement des pages web sont visitées. Cela signifie que peu de pages web attirent plus que les autres. Il a été également remarqué que 32,12% des visites se répètent et 67,78% sont de nouvelles visites.

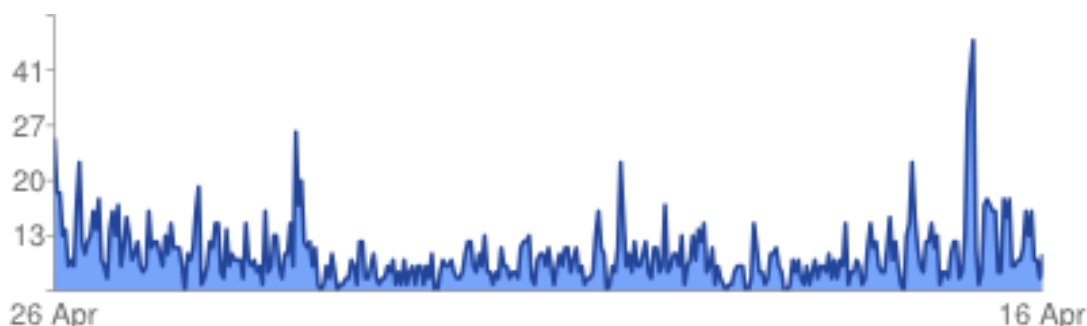


Fig. 2: Evolution des visites effectuées sur le site du CHM pour la période du 26 Avril 2011 à 16 Avril 2012

### III.2.3.2. Points forts du fonctionnement du CHM

Les points forts garantissant le fonctionnement durable du CHM sont les suivants:

- Le CHM-Burundais dure déjà 10 ans et a acquis une expérience et des outils devant servir de base pour sa progression;
- Existence d'un site web opérationnel et hébergé en sécurité à l'IRScNB et sans engagement des fonds du Burundi;
- Existence du PFN et des PFI formés et capables de collecter et poster les informations sur le site web;
- Existence d'autres outils déjà développés et d'autres mécanismes d'échange d'information pour le CHM servant à relayer les informations vers différents groupes cibles;
- Un cadre de coopération déjà entamé et en consolidation avec le CHM-Belge et d'autres parties à la CDB dans plusieurs domaines intéressant le CHM.

### III.2.3.3. Points faibles du CHM-Burundais

Malgré les multiples interventions déjà menées par le CHM, plusieurs lacunes persistent et peuvent, si on n'y prend pas garde, handicaper sa progression. On citerait notamment :

- **La faible publicité du CHM-Burundais:** En effet, bien que des réunions de sensibilisation soient déjà faites, le CHM reste encore peu connu par des nationaux mais très connu par des Burundais en étude à l'étranger. Beaucoup de réunions organisées ont touché essentiellement les institutions impliquées dans la gestion de la biodiversité; et les émissions faites sont constamment faites en langue française éclipsant ainsi plusieurs groupes cibles plus bénéficiaires.
- **Insuffisance des informations diffusées:** Bien que le site web date de longtemps, les informations déjà diffusées restent insuffisantes. Le CHM-Burundais ne constitue pas encore un outil fournissant des formations sur la biodiversité nationale dans sa forme, ses dimensions et son évolution. Les informations fournies par le Bulletin scientifique sont très utiles mais ne sont consultées que par des scientifiques seuls à cause de la lourdeur de la matière qu'il contient. Le site web reste muet sur des questions pertinentes en discussion dans le monde notamment le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le site web du CHM-Burundais se contente de poster des documents élaborés dans le domaine de la biodiversité de la seule institution INECN. Ce site manque des documents en rapport avec les expériences issues des activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité faites dans d'autres secteurs. Plusieurs PFIs ont été formés mais les pages web interinstitutionnelles comportent encore peu d'informations.



- **Faible information sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique:** Les informations en rapport avec la mise en œuvre de la CBD se limitent aux données recueillies dans le cadre des activités habilitantes développées au niveau de cette même Convention et financées par le FEM. Pourtant plusieurs bailleurs fournissent des fonds aux différents secteurs de la vie nationale pour des projets touchant directement ou indirectement le domaine de la biodiversité.
- **Faible niveau de coopération:** Bien que la coopération semble se consolider entre le CHM-Burundais et le CHM-Belge, il faut souligner l'absence d'autres cadres de collaboration avec les autres CHMs.
- **Insuffisance des canaux de diffusion d'informations:** Le CHM s'efforce de développer différents outils pour mieux diffuser les informations. Cependant, les outils jusqu'ici développés se limitent aux groupes cibles instruits. Même à ce niveau, il s'agit des instruits utilisant les outils informatiques ou fréquentant les bibliothèques.
- **Faible engagement financier par le gouvernement:** Le CHM-Burundais a pu survivre grâce à une connexion payée par l'IRScNB.

#### **III.2.3.4. Opportunités pour l'amélioration du fonctionnement du CHM**

- Le Burundi a déjà adopté l'usage de la fibre optique qui viendra améliorer la situation de communication et d'échange d'informations. Il est d'importance capitale que le CHM puisse se positionner pour avoir son autonomie en matière de connexion.
- Le CHM-Burundais peut bénéficier des appuis financiers de la part du FEM, il faut donc que le Burundi intègre chaque fois les besoins du CHM dans les projets financés par le FEM.
- Plusieurs pays de la sous-région ont déjà développé le CHM. Il y a une grande possibilité de travailler en réseau et d'échange de l'expérience.
- L'accroissement de la volonté de publier les articles scientifiques est manifeste au Burundi. Cela donne de l'espoir au Bulletin Scientifique édité par le CHM de progresser.
- Plusieurs informations et données sont constamment produites dans le cadre des mémoires des étudiants finalistes de différentes universités du Burundi. Ces documents contiennent beaucoup d'informations à diffuser.
- La Belgique élabore son programme 2032-2020 dans le domaine d'échange d'information. Il faut que le Burundi renouvelle son mémorandum d'accord avec la Belgique pour cette période.
- L'existence des PFIs qui peuvent aider à collecter les informations sur terrain et dans des institutions.

### III.3. CAPACITES DE COLLECTE ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

#### III.3.1. Nature d'informations et méthodes de leur collecte

##### III.3.1.1. Collecte et diffusion des informations à l'INECN

Etant placé à l'INECN, le CHM-Burundais reçoit des informations de quatre catégories:

- *Etudes scientifiques*: Elles sont constamment menées à l'INECN en collaboration avec l'université du Burundi. Il s'agit des études annuellement faites sur l'écologie, la taxonomie et des inventaires sur la faune et la flore et des études faites sur des ressources biologiques et les connaissances traditionnelles y associées. Toutes ces études sont essentiellement menées dans les aires protégées du Burundi. Actuellement, l'INECN dispose des Programmes de recherche sur l'Arachnologie (araignées), l'entomologie (Pollinisateurs) et l'herpétologie. En plus de ces études menées à l'INECN, le CHM reçoit également des articles scientifiques et des articles de discussion de forum publiés dans le bulletin scientifique édité par le même centre d'information.
- *Plans de gestion et études d'identification des aires protégées*: Lors de l'identification d'une nouvelle aire protégée, l'INECN doit faire une étude d'identification. Chaque aire protégée doit également avoir un plan de gestion et d'aménagement.
- *Documents de politique, textes de lois et études thématiques*: Il s'agit des stratégies nationales et leurs plans d'action, des cadres nationaux, des lois se rapportant sur la biodiversité ainsi des études thématiques développées dans le domaine de la biodiversité.
- *Rapports du Burundi à la CdP*: Ce sont des documents de rapport sur la mise en œuvre de la CDB et ses protocoles.
- *Documents scientifiques, thématiques, journaux, etc.*: ce sont des documents couramment offerts dans le cadre des ateliers sur la biodiversité organisés par la CDB, le PNUE et partenaires ou des documents qui nous sont envoyés dans le cadre du Partenariat belge. Ces documents sont souvent fournis en imprimé ou rarement sur des supports électroniques (CD-ROM).

Tous les documents produits à l'INECN sont fournis au CHM soit sous forme des documents en imprimé et souvent sur des supports électroniques. Ces documents sont facilement postés sur le site web du CHM. L'INECN a mis à la disposition du CHM deux cadres pour faire partie du Comité des Points Focaux interinstitutionnels.

Les documents d'études scientifiques sont souvent publiés dans le bulletin scientifique de l'INECN. Les documents en imprimé sont souvent envoyés dans les institutions de recherche et dans les bibliothèques nationales.

##### III.3.1.2. Collecte et diffusion des informations dans les autres institutions Points Focaux

- *Cabinet du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme (MEEATU)*

Au niveau du Cabinet du Ministre, plusieurs informations y sont disponibles notamment:

- Des traités internationaux et régionaux et des actes de signature et de ratification par le Burundi;
- Des lois et des documents de stratégies;
- Des politiques, plans et programmes sectoriels;
- Des discours nationaux pour les journées mondiales en rapport avec l'environnement.
- Des documents en rapport avec les événements constamment préparés (atelier, séminaires)
- Etc.

- ***Direction Générale des Forêts et de l'Environnement (DGFE)***

Les informations susceptibles d'être collectées sont de trois types:

- *Documents de politique, des textes de lois et des études thématiques:* Il s'agit des stratégies nationales et leurs plans d'action, des cadres nationaux ainsi des études thématiques développées dans le domaine de la biodiversité forestière;
- *Plans de gestion et d'aménagement des boisements:* Pour chaque boisement, la DGFE développe un plan de gestion et d'aménagement;
- *Documents de vulgarisation et de gestion communautaire des boisements:* Ce sont des documents de guides et de meilleures pratiques produits pour appuyer les communautés dans la gestion des boisements.

La plupart de ces documents ont été produits il y a longtemps et n'existent que sous forme imprimée. D'autres documents existent sous forme électronique et peuvent être postés directement sur le site web ou multipliés pour leur large diffusion.

- ***Direction Générale de l'Elevage (DGE)***

La DGE traite les informations en rapport avec:

- Les populations des différentes espèces animales domestiquées (recensement du nombre de têtes par espèce, le nombre d'animaux croisés dans certaines provinces);
- Les maladies des animaux (zoonoses, épizooties, maladies parasitaires etc...);
- Les statistiques de pêche.

Les informations sont traitées sous forme de rapports périodiques, circonstanciels, mensuels, trimestriels ou annuels. Ces rapports contiennent beaucoup d'informations qui peuvent être publiés après leur traitement soit sous forme de publication soit sous forme de document de synthèse.

- ***Direction Générale de l'Agriculture (DGA)***

La DGA peut fournir des informations sur:

- la fertilité des sols, la maîtrise de l'eau et sa valorisation pour l'irrigation des cultures;
- Les alternatives agricoles aux perturbations climatiques;
- La filières de production agro-sylvo-zootechnique;
- La certification de la qualité des intrants et des produits du secteur agricole;
- les informations et statistiques agricoles pour une planification réaliste et réalisable du développement agricole.

- ***Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)***

L'ISABU est une institutions de vulgarisation et de recherche. Il est capable de fournir des informations de plusieurs sortes notamment celles en rapport avec:

- la biotechnologie et la biosécurité au Burundi;
- l'amélioration de la fertilité et de la production agricole (Production de bioengrais);
- la défense des cultures utilisant la lutte biologique comme moyen de défense peu coûteux et non toxiques pour l'environnement;
- les adaptations des cultures suivant les zones écologiques, etc.

- ***Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA)***

Le CNTA a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et sanitaire de la population et de participer à l'accroissement des revenus des ménages et des Organisations de producteurs. Les types d'informations que le CNTA peut fournir sont de plusieurs types:

- Les procédés technologiques de transformation agro-alimentaire;
- Les meilleures pratiques pour la valorisation des produits alimentaires;
- L'accès aux innovations technologiques de production, de transformation et conservation des produits agricoles, animaux et sylvicoles.

- ***Université du Burundi (UB) et l'Ecole Normale Supérieure (ENS)***

Ces institutions universitaires mènent de la recherche sur la biodiversité à différents niveaux :

- Recherche sur l'écologie, la dynamique des habitats et des populations;
- Recherche sur la microbiologie;
- Recherche sur la biotechnologie.

Plusieurs documents de mémoires, des thèses de DEA et DESS sont produits sur des thèmes différents.

### **III.3.1.3. Collecte et diffusion des informations chez les organisations non gouvernementales**

- **Association Burundaise pour les Oiseaux (ABO)**

L'ABO fait de la recherche sur les oiseaux et dispose de beaucoup d'informations y relatives notamment:

- La liste actualisée des oiseaux du Burundi et leur distribution au niveau national;
- Les zones importantes pour la conservation des oiseaux;
- Les plans d'actions pour la conservation des oiseaux.

- **Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi (APRN/BEPB)**

L'APRN/BEPB œuvre dans la conservation de l'environnement dans son ensemble et de l'utilisation durable des ressources biologiques des aires protégées. Cette association dispose des informations suivantes:

- Plans d'exploitations rationnelles des ressources naturelles;
- Meilleures pratiques pour la conservation des ressources biologiques;
- Alternatives aux ressources biologiques en danger.

- ***Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux***

L'ABEIE conduit des études d'impacts environnementaux au Burundi. Elle dispose des informations sur la situation de la biodiversité dans plusieurs localités du pays.

### **III.3.2. Equipements et outils disponibles**

Les équipements de base et les outils indispensables sont disponibles dans toutes les institutions du PFN-CHM et des PFIs-CHM. Cependant, ces équipements et ces outils ne sont pas de bonne qualité (Tableau 1). Une bonne connexion est indispensable pour travailler sur le web du CHM. La plupart des institutions ont une connexion avec une bande passante de moins de 64 kbps au moment où la bande passante de ce volume ne facilite pas le postage et le téléchargement en temps réel.

Certaines institutions ont des bibliothèques qui servent de diffusion des documents produits dans le cadre du CHM ou de la Convention sur la Diversité Biologique. La bibliothèque de l'INECN a été officiellement confiée au CHM-Burundais. Ce dernier a l'ambition de la faire une bibliothèque de référence en Biodiversité au Burundi.

**Tableau 1: Equipements et outils disponibles pour le fonctionnement du CHM**

<b>Institutions</b>	<b>Equipements et outils</b>	<b>Qualité</b>
<b>Institutions étatiques</b>		
Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature	Trois ordinateurs pour le PFN, et les deux PFI	Haute
	Laptop CHM	Moyenne
	Connexion (fourni par CBINET) bande passante de 64 kbps	Moyenne
	Bibliothèque (de Référence en Biodiversité)	Moyenne
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	-
	Scanneur	Basse
	Bulletin Scientifique de l'INECN	Moyenne
Cabinet du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme (MEEATU)	Ordinateur du PFI	Haute
	Connexion	Haute
	Bibliothèque du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Moyenne
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	-
	Scanneur	-
Direction Général des Forêts et de l'Environnement	Ordinateur du PFI	Basse
	Connexion	Haute
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	
	Scanneur	
Direction Générale de l'Agriculture	Ordinateur du PFI	Haute
	Connexion	Faible
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	
	Scanneur	
Direction Générale de l'Elevage	Ordinateur du PFI	Haute
	Connexion	-
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	-
	Scanneur	-
Institut des Sciences Agronomiques du Burundi	Connexion	Haute
	Ordinateur du PFI	Moyenne
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	Moyenne
	Scanneur	Basse
Centre National de Technologie Alimentaire	Connexion	-
	Ordinateur du PFI	-
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	-
	Scanneur	-
Université du Burundi	Connexion	Haute
	Ordinateur du PFI	Haute
	Bibliothèque Centrale de l'Université du Burundi	Haute
	Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure	Moyenne
	Scanneur	Basse
Ecole Normale Supérieure	Connexion	Haute
	Ordinateur du PFI	Haute
	Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure	Moyenne
	Scanneur	Basse
<b>Organisations non gouvernementales</b>		
Association Burundaise pour les Oiseaux	Ordinateur du PFI	Haute
	Connexion	Haute
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	
	Scanneur	Moyenne
Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi	Ordinateur du PFI	Haute
	Connexion	Haute
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	Haute
	Scanneur	Moyenne
Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux	Ordinateur du PFI	Haute
	Connexion	Haute
	Autres outils (CD-ROM, Flash disque, disque dure externe)	Haute
	Scanneur	Haute

### III.3.3. Capacités humaines

Le CHM-Burundais comprend des ressources humaines ayant des capacités requises pour collecter et diffuser des informations en rapport avec la biodiversité. En effet, ces ressources humaines sont des cadres biologiques, ingénieurs agronomes et professeurs d'université travaillant dans le domaine de la biodiversité, dans des laboratoires et sur terrain. La plupart de ces cadres ont été formés dans la gestion des sites web avec PTK. Cependant, parmi 12 cadres déjà formés, la moitié ne travaille plus pour le CHM (Tableau 2).

**Tableau 2: Capacités humaines disponibles pour le fonctionnement du CHM**

Institutions	Ressources humaines	Formations sur la gestion web	Observation
<b>Institutions étatiques</b>			
Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature	Biologiste PFN-CHM	4 fois	Actif
	Biologiste PFI-CHM	2 fois	Actif
	Ingénieur Agronome PFI-CHM	2 fois	Actif
	Ingénieur Agronome PFI-CHM	2 fois	Non actif
Direction Général des Forêts et de l'Environnement	Ingénieur Agronome PFI-CHM	4 fois	Actif
	Ingénieur Agronome PFI-CHM	1 fois	Non actif
Direction Générale de l'Élevage	Ingénieur Agronome PFI-CHM	3 fois	Non actif
	Ingénieur Agronome PFI-CHM	0 fois	Actif
Direction Générale de l'Agriculture	Ingénieur Agronome PFI-CHM	3 fois	Non actif
	Ingénieur Agronome PFI-CHM	0 fois	Actif
Institut des Sciences Agronomiques du Burundi	Docteur PFI-CHM	2 fois	Non actif
	Ingénieur Agronome PFI-CHM	1 fois	Non actif
Centre National de Technologie Alimentaire	Biologiste PFI-CHM	3 fois	Actif
Université du Burundi	Prof. Biologiste PFI-CHM	1 fois	Non actif
	Assistant Biologiste PFI-CHM	1 fois	Non actif
Ecole Normale Supérieure	Ingénieur Agronome PFI-CHM	1 fois	
<b>Organisations non gouvernementales</b>			
Association Burundaise pour les Oiseaux	Biologiste PFI-CHM	1 fois	Actif
Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi	Biologiste PFI-CHM	1 fois	Actif
Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux	Biologiste PFI-CHM	1 fois	Actif

### III.3.4. Réseaux existants pour l'échange d'information sur la biodiversité

#### III.3.4.1. Réseaux nationaux

Au Burundi, il n'existe pas de réseau connu d'échange d'information dans le domaine de la biodiversité. Bien que deux ou trois chercheurs d'institutions différentes puissent travailler sur un même sujet, il n'existe pas de cadre de collaboration officiel entre elles. Cela est à l'origine de l'absence de synergie dans les recherches sur la biodiversité. Des cadres de discussion entre chercheurs manquent également au Burundi.

Dans le domaine de l'environnement dans son ensemble, un réseau des Club-environnement existe et regroupe les clubs environnement des écoles secondaires dirigés par les professeurs de Biologie. Dans le cadre du CHM-Burundais, les PFI qui devraient constituer un réseau interinstitutionnel pour le CHM, ne travaillent pourtant pas en véritable réseau. La rencontre de ces PFIs s'effectue lors des formations alors qu'ils devraient organiser des réunions périodiques d'échange d'expérience.

Dans le milieu des organisations non gouvernementales, les réseaux connus sont le Forum de la Société Civile pour le Bassin du Nil (FCBN) et le Forum pour la Protection de la Réserve Naturelle de la Rusizi (FORENAR). Le FORENAR est une fédération de toutes les parties prenantes comprenant les ONGs, les collectivités locales et les comités de cogestion. Actuellement, il comprend les associations nationales à savoir ABO, APRN/BEPB, ABEIE et ACVE. Le FORENAR a comme objectif de contribuer à une gestion responsable et durable de la Réserve Naturelle de la Rusizi pour le bien-être de la population riveraine et burundaise par la promotion de l'intégrité de cette aire en défens grâce au concours de tous les intervenants qui seront invités à apporter chacun sa pierre à l'édifice de la défense de la pérennité de cet écosystème.

Les objectifs spécifiques du Forum sont les suivants:

- Constituer un cadre d'échange d'information sur la Réserve Naturelle de la Rusizi;
- Promouvoir le plaidoyer en faveur de la protection de la Réserve Naturelle de la Rusizi à travers les émissions, les articles dans les journaux ainsi que les dépliants, les conférences et autres fora;
- Mobiliser des ressources financières pour la protection de la Réserve Naturelle de la Rusizi;
- Appuyer les efforts de développement de la zone riveraine de la Réserve Naturelle de la Rusizi.

#### **III.3.4.2. Réseaux régionaux et globaux**

Le CHM-CDB est considéré comme un réseau incluant son Centre d'Information, les Centres d'Échanges d'Information nationaux, y compris celui du Burundi et ceux des diverses institutions partenaires. De plus, les centres d'échange d'informations sous le Partenariat belge constitue un réseau de centres des pays partenaires dont fait partie le CHM-Burundais.

Dans le Secteur Agricole, l'ISABU est le Point Focal du FARA-rails qui est un réseau géré dans le cadre du Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA). Ce réseau a été conçu pour combler les lacunes existant dans la chaîne d'information: communauté rurale – Niveau National – niveau régional – niveau continental – niveau mondial. Il apporte une plus-value aux systèmes existants et permet d'éviter le chevauchement des efforts. Il est guidé par une évaluation des systèmes d'information agricoles en Afrique et par des consultations avec les parties prenantes. Les objectifs du RAILS sont:

- Plaidoyer pour que les gouvernements et institutions africains augmentent leurs investissements dans les SIA (Systèmes d'Information Agricole);
- Améliorer l'accès à l'information et la capacité des acteurs africains à contribuer à la connaissance agricole mondiale;
- Faciliter des synergies en liant les circuits d'information africains aux fournisseurs mondiaux d'information agricole;
- Développer une plateforme africaine des systèmes d'information et d'apprentissage agricoles.



### III.4. ANALYSE DES GROUPES CIBLES POUR LE CHM

#### III.4.1. Groupes cibles possibles concernés par l'échange d'informations

Les groupes cibles possibles sont identifiés suivant les problèmes de dégradation de la biodiversité sauvage et de l'agrobiodiversité au Burundi.

- **Groupes cibles spécifiques à l'agrobiodiversité**

En se référant au tableau 3, on remarque que les décideurs, les différents planificateurs du secteur agricole (MINAGRIE, DPAEs) ainsi que les communautés locales (Agriculteurs et éleveurs) sont concernés par l'échange d'information. Le CHM doit jouer le rôle du premier plan dans la sensibilisation, dans la disponibilisation des informations mais également dans le transfert de la technologie. Tous cela nécessitera sans doute des cadres de coopération et de mise en place des réseaux d'échange d'informations.

**Tableau 3: Groupes cibles du CHM par rapport à la dégradation l'agrobiodiversité**

<b>Causes de la dégradation de l'agrobiodiversité</b>	<b>Groupes cibles spécifiques</b>	<b>Approches avec le CHM</b>
Non intégration des questions de la biodiversité dans la politique agricole	Décideurs, MINAGRIE, MEEATU, MININTER, Universités, MINIFINANCE	Sensibilisation
Manque d'une politique nationale de protection des ressources génétiques domestiquées	Décideurs, MINAGRIE	Informations sur les pertes des ressources génétiques, sensibilisation
Méconnaissance des ressources génétiques sauvages apparentées à celles domestiquées	MINAGRIE, Communautés locales	Etudes sur les ressources génétiques domestiques mais existant à l'état sauvage
La persistance des pratiques pastorales inappropriées	DPAE, Agri-Eleveurs	Informations et sensibilisation sur les effets du surpâturage et sur les techniques modernes d'élevage
Faible niveau d'intégration agro-sylvo-zootechmique	Décideurs, MINAGRIE, Agriculteurs et éleveurs	
Pratiques culturelles inappropriées	Agriculteurs, DPAEs	Informations et sensibilisation sur les effets d'agriculture irrationnelle et sur les techniques agricoles modernes
Perturbations climatiques	Décideurs, MINAGRIE, Agriculteurs et éleveurs	Informations et sensibilisation sur les effets néfastes des changements climatiques et sur les technologies pour l'adaptation et la prévention
Insuffisance des technologies de transformation et de conservation des produits agricoles, sylvicoles et d'élevage	MINAGRIE, Agriculteurs	Transfert de technologie

- **Dégradation de la biodiversité**

Le tableau 4 montre que les décideurs et les différents planificateurs surtout du secteur de l'environnement, les communautés locales, les ONGs et les différents partenaires sont concernés par l'échange d'information. Le CHM devra les sensibiliser sur les différentes questions de la biodiversité. Le CHM doit également s'impliquer dans le transfert de la technologie et dans la conduite des études. Cela suppose l'amélioration du niveau de coopération pour soutenir les efforts nationaux pour la gestion de la biodiversité.

**Tableau 4: Groupes cibles par rapport à la dégradation de la biodiversité**

<b>Causes de la dégradation de la biodiversité sauvages</b>	<b>Groupes cibles spécifiques</b>	<b>Approches avec le CHM</b>
Défrichement des forêts à des fins agricoles	INECN, MINAGRIE, DPAEs, Agriculteurs riverains des aires protégées et des boisements	Informations et sensibilisation sur les meilleures pratiques agricoles et pastorales
Méthodes culturales inadaptées	MINAGRIE, DPAE, Agriculteurs	
Surpâturage dans les écosystèmes naturels	Eleveurs riverains des aires protégées et des boisements	
Introduction des espèces exotiques envahissantes	Décideurs politiques, INECN, Pêcheurs, Agriculteurs, fleuristes, Douaniers et personnel de l'aéroport	Informations et sensibilisation sur les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes et la nécessité de la surveillance
Pêche et chasse illicites	Chasseurs, populations riveraines des aires protégées, pêcheurs	Informations et sensibilisation sur les méfaits néfastes du braconnage et sur les techniques rationnelles de pêche.
Feux de brousse	Eleveurs, agriculteurs, pyromanes, Apiculteurs, charbonniers, chasseurs	Informations et sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse
Pollution des eaux des rivières et des lacs	Industriels, Agriculteurs, éleveurs, MEEATU, Population urbaine, fabricants de l'huile de palme, fabricants des savons	Informations et sensibilisation sur la lutte contre la pollution et sur les technologies modernes de traitement des déchets
Exploitation des carrières et des mines	MINEM, MEEATU, ONGs, secteur privé	Informations et sensibilisation sur l'exploitation rationnelle des mines et sur la nécessité des études d'impacts environnementaux
Méconnaissances de la valeur de la biodiversité	Décideurs politiques, communautés locale,	Etude d'évaluation économique de la biodiversité
Perturbations climatiques persistantes	Décideurs politiques, IGEBU, MEEATU, Communautés locales, ONGs	Informations et sensibilisation sur les effets néfastes des changements climatiques et sur les technologies pour l'adaptation et la prévention
Manque de structure de coordination de toutes les interventions en faveur de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité	Décideurs politiques, MEEATU, MINAGRIE, ONGs	Sensibilisation sur la mise en place des structures de coordination
Le non prise en compte des dimensions biologiques de la biodiversité dans les politiques sectorielles	Décideurs politiques, MEEATU, ONGs	Sensibilisation sur l'intégration de la biodiversité

### III.4.2. Systèmes et outils pour atteindre les groupes cibles à travers le CHM

Le tableau 5 montre des systèmes, des outils et des technologies que le CHM peut utiliser pour acheminer l'informations jusqu'aux différents groupes cibles.

**Tableau 5: Outils et technologies pour atteindre les groupes cibles à travers le CHM**

<b>Groupes cibles</b>	<b>Outils</b>
Scientifiques oeuvrant dans la recherche	Internet, panel de discussion, pages web de discussion, émissions radiodiffusées sur des thèmes clés, publicité du CHM pour tout le public, forum sur Internet pour publication d'informations
ONG, Associations locales, Société civile	Ateliers, conférence, cadre de dialogue, page web pour chaque ONG
Décideurs politiques (gouvernement et parlement)	Dépliants, émissions radio-télévisées, plaidoyer par un groupe, facilitation pour un forum ministériel, tenue d'une journée d'information, page dans un journal
Communautés locales (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, tradipraticiens, récolteurs des ressources biologiques, charbonniers, briquetiers, apiculteurs et artisans)	Atelier d'information et de sensibilisation, livrets et affiches en kirundi et en kiswahili, descentes vers les lieux de travail
Média	Exploitation de tous les espaces réservés à l'environnement
Industriels	Emissions radiodiffusées, dépliants, sensibilisation, ateliers
Responsables de petites unités de transformation	Emissions radiodiffusées, dépliants, sensibilisation, ateliers
Confessions religieuses et les partis politiques	Ateliers d'information et de sensibilisation sur les problèmes environnementaux, modules de matière à insérer dans leurs enseignements
Importateurs et exportateurs des produits des ressources biologiques	Dépliants, cartes d'embarcation et de situation des exigences environnementales
Douaniers, corps de police (PAFE)	Formation, guides d'identification des animaux et des plantes commercialées notamment celles envahissantes et celles concernées par la CITES
Cadres du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions	Formation sur l'utilisation des cartes d'Officier de police judiciaire, l'importance d'échanger les informations et de créer des réseaux
Administration locale à tous les niveaux et les élus locaux	Ateliers de sensibilisation, dépliants et affiches
Groupes spéciaux (femmes, jeunes et Batwa)	Ateliers locaux, émissions et sensibilisation
Public	calendriers et agenda avec des slogans de sensibilisation, ateliers de sensibilisation et de formation sur les différents textes de lois en rapport avec l'environnement

### **III.5. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES POUR LE CHM**

#### **III.5.1. Lacunes dans la collecte et diffusion des informations**

L'objectif du CHM est de fournir des informations nécessaires pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage des bénéfices qui en découlent. D'une manière générale, il a été constaté que la collecte et la diffusion des informations ne se fait pas avec efficacité et d'une manière efficiente. De plus, la plupart d'informations disponibles et publiées ne visent pas à contribuer directement à la mise en œuvre de ces objectifs. Ainsi, les lacunes dans la collecte et la diffusion des informations sont les suivantes:

- Faible accès aux informations développées dans les autres institutions;
- Faible niveau de multiplication des documents en imprimé pour leur large diffusion dans les bibliothèques;
- Faible niveau de scanner les documents en imprimé pour les diffuser sur le site web;
- Manque d'informations sur les meilleures pratiques et les expériences des acteurs œuvrant sur terrain;
- Format actuel des documents d'études (mémoires, thèses de doctorat, maîtrises) difficiles à exploiter.

#### **III.5.2. Contraintes en matière des capacités**

- **Contraintes en équipements et outils**

Les lacunes en matière d'outils et équipements sont:

- Insuffisance des outils informatiques d'échange d'information;
- Faible niveau de connexion pour pouvoir poster et télécharger les documents ;
- Banques de données non constamment enrichies.

- **Lacunes en capacités humaines**

Le CHM-Burundais fournit peu d'informations sur des secteurs très limités. Cela est liée au fait que les PFIs formés changent souvent de fonction et on se retrouve avec de nouveaux qu'il faut encore former. De plus, les agents affectés dans la bibliothèque confié au CHM-Burundais n'ont pas les capacités techniques pour sa gestion.

- **Contraintes dans la mobilisation des finances**

Bien que considéré comme stratégique dans la protection de la biodiversité, l'échange d'information n'a pas encore bénéficié d'une attention particulière au point de vue financier de la part du gouvernement. De plus, le Burundi n'a pas encore mis en place des mécanismes pour mobiliser les fonds pour des projets d'échange d'information sur la biodiversité.

#### **III.5.3. Contraintes pour atteindre tous les groupes cibles**

L'échange d'information souffre du manque d'un cadre d'échange d'expérience entre les techniciens sur terrain en vue de réinvestir les acquis, connaître les difficultés des communautés et cibler les thèmes prioritaires compte tenu des réalités du moment et de la volonté de la population rurale.

Les décideurs politiques ont été toujours considérés comme des personnes favorables pour la protection de la biodiversité. Mais, il n'est pas rare de constater que certaines décisions peuvent aller à l'encontre de la conservation des ressources biologiques. De plus, les planificateurs de l'environnement sont des décideurs clés à différents niveaux. Leurs décisions ont souvent des effets directs négatifs et ne tiennent pas compte des groupes sociaux comme les femmes, les jeunes, les artisans, etc. Les contraintes identifiées sont les suivantes:

- Manque de canaux d'échange d'information pour atteindre la population à la base;
- Manque d'un cadre favorable de sensibilisation des décideurs;
- Manque de cadre de discussion entre les planificateurs et les bénéficiaires;
- Prédominance de l'analphabétisme chez les bénéficiaires ruraux;
- Manque de transfert des acquis de la recherche environnementale et de développement en milieu rural.

#### **III.5.4. Contraintes dans la coopération scientifique et technique**

Depuis la création du CHM, les mécanismes de coopération et de transfert de technologie se limitent à ceux initiés sous le Partenariat belge. De plus, le CHM-Burundais n'a pas encore initié des réseaux nationaux et ne s'est pas encore associé aux réseaux régionaux et mondiaux existants. Ainsi les lacunes suivantes sont identifiées:

- Méconnaissance des réseaux existants et leur niveau d'acceptabilité de l'adhésion d'autres mécanismes dans le domaine d'échange d'informations;
- Faible volonté manifestée pour les CHMs africains pour la mise en place d'un réseau opérationnel;
- Manque d'outils pour les nationaux pour fonctionner en réseaux;
- Faible niveau de coopération avec les pays parties en matière d'échange d'information;
- Insuffisance d'initiatives de coopération Sud-Sud initiées par les pays Parties à la CDB.

## **IV. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION**

### **IV.1. ELEMENTS DE LA STRATEGIE**

#### **IV.1.1. Facteurs de changement du CHM-Burundais**

Les facteurs de changement susceptibles d'influencer le CHM-Burundais d'ici 20 ans sont de quatre sortes à savoir:

- **Evolution de la CDB et ses liens avec les autres traités de Rio**

La Convention sur la Diversité Biologique restera au centre du débat et tous les Pays parties seront sollicités à mettre en œuvre ses trois objectifs. Le Protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques reste toujours à la table de discussions pour sa mise en œuvre effective. Les thèmes centraux seront notamment les connaissances traditionnelles, le transfert des technologies, la biosécurité, la dégradation des terres et restauration des milieux dégradés, l'utilisation durable, les changements climatiques, les connaissances taxonomiques, les indicateurs et surveillance de la biodiversité, les études d'impact environnemental et social, les espèces envahissantes, le rapatriement de l'information, etc.

Les liens existant entre les autres conventions de Rio se mettront au clair notamment les effets néfastes des changements climatiques sur la biodiversité. Toute cette situation nécessitera des mécanismes solides d'échange d'informations. Pour adopter une attitude commune, les pays africains devront développer un cadre de collaboration à travers un système d'échange et de communication.

- **Evolution de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique**

Le Quatrième Rapport National à la Conférence des Parties de la CBD montre que l'actuelle Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique n'est pas appropriée pour s'attaquer aux questions actuelles en rapport avec la diversité biologique. En effet, cette stratégie de 2000 a été élaborée longtemps avant l'adoption de plusieurs programmes et décisions par la Conférence des Parties. C'est notamment le cas des changements climatiques et la biodiversité, la biodiversité et le tourisme, l'approche par écosystème, le programme sur les aires protégées, la biosécurité, etc. De même, les notions d'accès et partage n'ont pas été hautement diagnostiquées dans cette stratégie sur la biodiversité. L'échange d'informations n'a pas été également appréhendé dans le sens actuel où le CHM doit jouer un rôle clé dans la mise en oeuvre de SNPA-DB.

Actuellement, le Burundi se prépare à démarrer la révision de cette stratégie nationale en se basant sur les nouveaux défis nationaux et les différentes orientations globales notamment le Plan Stratégique pour la Diversité Biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi. Cette prochaine métamorphose de la SNPA-DB devra ainsi influencer l'échange d'informations et, le CHM-Burundais devra également s'y impliquer dès sa révision et sa mise en oeuvre.

- **Evolution des technologies d'échange d'information et de communication**

Actuellement, on assiste à une évolution exponentielle des équipements informatiques et le besoin sans cesse croissant de la connectivité. Ces équipements informatiques diversifiés sont de plus en plus abordables et le seront encore d'ici à 2020. L'information sur la biodiversité sera de plus en plus exhaustive sur l'internet.

- **Evolution des conditions socio-économiques et technologiques du Burundi**

Il est attendu que le Burundi devra améliorer les conditions socio-économiques. Les écoles, les universités et autres institutions auront l'accès à l'internet. Actuellement, ce pays se prépare à recevoir la fibre optique qui marquera l'avancée en matière d'échange d'information. Tout cela permettra au CHM d'exploiter tous ces canaux pour diffuser des informations en rapport avec la diversité biologique.

#### **IV.1.2. CHM-Burundais attendu en 2020**

Dans cette vague de facteurs de changement du CHM, le CHM-Burundais devra être :

- ***un outil pour la mise en œuvre renforcée de la Convention.*** Le CHM ne sera donc pas uniquement un système de diffusion de l'information. Il servira de facilitateur, mais également de catalyseur pour mener des actions concrètes. Il rendra les informations qui en découleront accessibles dans le monde entier.
- ***un outil d'aide à la décision.*** En effet, grâce à sa reconnaissance accrue comme outil d'échange, de partage et de sensibilisation, le CHM contribuera à la détermination de thèmes d'intervention prioritaires au niveau national comme l'utilisation durable des ressources biologiques, l'accès à ces ressources et le partage des avantages qui en découlent, la connaissance de la biodiversité et le transfert des technologies.
- ***un outil de communication, d'éducation et de sensibilisation.*** Le CHM sera non seulement un système d'informations scientifiques et techniques, mais également une vitrine nationale qui permettra la sensibilisation du public et la vulgarisation des savoirs traditionnels. Le besoin de l'information se fera sentir à tous niveaux politique, technique et communautaire. Le CHM devra inciter les politiques à changer leur vision et le public à adopter des mesures responsables pour la préservation de la biodiversité.

Pour pouvoir y arriver, le CHM devra subir une organisation se traduisant par son site web bien opérationnel, bien connu et accessible pour tous et fournissant des informations fiables et de qualité. Le CHM devra être plus vivant et interactif avec de nouvelles technologies de l'information notamment l'utilisation de bases de données, de cartes, et d'échanges automatisés par mécanismes d'interopérabilité. Cela nécessitera le renforcement des Points Focaux et la mise place des réseaux hautement organisés, bien gérés et dynamiques.

#### **IV.1.3. Vision Nationale**

***“D'ici à 2020, des informations sont fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique”.***

#### **IV.1.4. Axes stratégiques**

Pour opérationnaliser cette vision nationale, le CHM se fixe les axes stratégiques suivants:

- Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en oeuvre de la CDB;
- Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité;
- Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique;
- Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Burundais.

#### IV.1.5. Objectifs et orientations

Pour opérationnaliser les 4 axes stratégiques retenus, 13 objectifs ont été définis. Chaque objectif comprend des orientations stratégiques à partir desquelles les actions sont bâties.

##### **Axe Stratégique 1: Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en oeuvre de la CDB**

Le CHM se doit être un précurseur et un catalyseur pour déclencher des actions pour la mise en oeuvre de la CDB au niveau national, régional et global. Actuellement, la mission première de toutes les Nations Parties à la CDB est de mettre en oeuvre le Plan Stratégique pour la Diversité Biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi. Le CHM-Burundais doit ainsi prendre le devant de la scène dans la mise en oeuvre de ce plan. Ainsi, l'efficacité et l'efficience dans la diffusion de l'information, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques doivent se manifester dans la mise en oeuvre du Plan Stratégique de la CDB et des objectifs Aichi. C'est ainsi que les objectifs et les orientations ici formulés s'y réfèrent beaucoup.

***Objectif 1:** D'ici à 2014, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques, plans et programmes sectoriels et dans les modes de vie de la population*

##### **Orientations stratégiques:**

- Accroissement de la conscience sur la valeur de la diversité biologique et sur les mesures à prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable;
- Conscientisation de toutes les parties prenantes sur l'importance de l'intégration de la biodiversité et les services des écosystèmes;
- Facilitation de l'adoption des mesures incitatives positives et de l'élimination des subventions néfastes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique;
- Facilitation de l'élaboration des plans de gestion et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de l'accès aux meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité.

***Objectif 2:** D'ici à 2016, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable des ressources génétiques*

##### **Orientations stratégiques:**

- Participation à la réduction de la dégradation et de la fragmentation des habitats naturels;
- Facilitation de la gestion et de l'exploitation durable de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques;
- Facilitation de la gestion des systèmes agricoles, sylvicoles et aquacoles compatible avec la conservation de la biodiversité;
- Participation à l'atténuation de la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs à effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes;
- Contribution à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes;



**Objectif 3:** *D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et des gènes*

**Orientations stratégiques:**

- Contribution à l'identification des écosystèmes naturels nécessitant des mesures strictes de protection;
- Contribution à l'identification et à la conservation des espèces menacées;
- Contribution à l'identification et à la conservation des plantes cultivées, des animaux domestiques, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle.

**Objectif 4:** *D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et pour intégrer les services fournis par les écosystèmes*

**Orientations stratégiques:**

- Contribution à la restauration et à la sauvegarde des écosystèmes jouant des services essentiels à la survie de l'homme, en particulier les femmes, les communautés autochtones et locales et les autres groupes vulnérables;
- Contribution à l'amélioration de la résilience des écosystèmes, au renforcement de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, à la constitution de puits de carbone et de barrière à la désertification;
- Facilitation à la mise en oeuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

**Objectif 5:** *D'ici à 2020, faciliter et contribuer à la révision et la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB), au renforcement des capacités et à l'amélioration des connaissances des institutions, des organisations et du secteur privé et des communautés locales.*

**Orientations stratégiques:**

- Facilitation et contribution à la révision, l'adoption et la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale et un plan d'action sur la biodiversité;
- Contribution au respect et à la valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
- Participation à l'amélioration et à la dissémination des connaissances, de bases scientifiques et de technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement;
- Contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre effective de la SNPAB jusqu'en 2020.

## **Axes stratégique 2: Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité**

L'outil premier marquant le fonctionnement du CHM est un site web. Ce dernier doit être de haute qualité et fournissant des informations nécessaires et suffisantes. Cela nécessite la mise en place constamment des outils complémentaires et des technologies appropriées avec la formation continue des PF-CHM. Il y a également un besoin de renforcer le système de collecte d'informations sur la biodiversité. Cela nécessitera sans doute l'implication de plusieurs parties prenantes autour d'un système organisationnel bien ficelé. Pour atteindre les différents groupes cibles, les outils traditionnels restent importants pour acheminer les informations. Le CHM-Burundais reste convaincu que la promotion de la bibliothèque est une stratégie pour rendre disponible une documentation riche et variée en matière de biodiversité. Etant donné que la Bibliothèque du CHM-Burundais ne dispose pas assez de documents riches et variés, il y a un besoin accru de disponibiliser des copies qui existent dans d'autres bibliothèques ou centres spécialisés en rapport avec la biodiversité. Le personnel oeuvrant dans la bibliothèque n'a ni connaissances ni expériences en matière de gestion et maintenance de la bibliothèque. Ce personnel a besoin de subir une formation appropriée.

*Objectif 1: D'ici à 2014, renforcer le site web du CHM-Burundais*

### **Orientations stratégiques:**

- Amélioration de la connexion du site web;
- Développement et utilisation des outils et technologies nouveaux et performants d'échange d'informations.

*Objectif 2: D'ici à 2014, renforcer le système de collecte d'information sur la biodiversité*

### **Orientations stratégiques:**

- Instauration de la synergie dans les recherches sur la biodiversité;
- Exploitation des données non encore publiées ou peu connues au Burundi.

*Objectif 3: D'ici à 2015, mettre en place des outils classiques de dissémination d'information pour assurer l'accès équitable aux informations*

### **Orientations stratégiques:**

- Production et diffusion des documents accessibles pour tout le monde;
- Collaboration avec la masse média dans la diffusion des informations;
- Organisation des ateliers de sensibilisation suivant les groupes cibles.

*Objectif 4: D'ici à 2020, édifier une bibliothèque nationale de référence en matière de diversité biologique*

### **Orientations stratégiques:**

- Enrichissement de la bibliothèque confié au CHM-Burundais par une documentation riche et variée en matière de biodiversité;
- Mise en place d'un système moderne de gestion de la bibliothèque;
- Mise en place d'un cadre de collaboration avec les bibliothèques spécialisées.

### **Axe stratégique 3: Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique**

Au Burundi, il a été constaté qu'il n'existe pas de réseaux opérationnels dans le domaine d'échange d'informations sur la biodiversité. La création des réseaux au pays constituerait un cadre d'échange d'informations et d'expériences. Le premier réseau devrait s'édifier au sein même des PFI. Le CHM Burundi devrait organiser des réunions périodiques d'échange d'expérience des PFI. Des fora (cadre de discussion) pour les ONG existent déjà dans le domaine de protection de l'environnement. Le CHM-Burundais devrait s'y associer et y apporter des éléments de biodiversité. Le CHM-Burundais devrait également jouer le rôle du premier plan dans la création du réseau national des chercheurs. Il devrait également susciter la création d'un réseau des responsables des aires protégées et participer dans le renforcement du réseau des clubs environnements. Au niveau international, le CHMs africains devraient désormais oeuvrer en réseau bien opérationnel.

Le transfert de la technologique et la coopération technologique font également partie de la mission du CHM. Ce dernier doit catalyser de partenariat entre les institutions nationales et celles étrangères. Les trois Convention de Rio et autres traités environnementaux oeuvrent sur le même terrain et protègent tous les ressources naturelles. Une coopération entre eux est primordial et permettra de valoriser les acquis et d'éviter les chevauchements et la perte d'énergie.

**Objectif 1:** *D'ici à 2016, créer et maintenir des réseaux d'échange d'information en matière de diversité Biologique*

#### **Orientations stratégiques:**

- Mise en place des réseaux nationaux d'échange d'informations à travers le CHM;
- Facilitation de la participation d'experts Burundais dans des réseaux d'échange d'informations en matière de diversité biologique;
- Etablissement d'un partenariat avec les réseaux existants.

**Objectif 2:** *D'ici à 2020, faciliter le transfert de la technologique et coopération technologique*

#### Orientations stratégiques:

- Facilitation de la mise en place d'un cadre de partenariat entre les institutions nationales œuvrant dans le domaine de la biodiversité et celles étrangères;
- Facilitation de la coopération entre les trois Convention de Rio et autres traités environnementaux;
- Mise en place d'un cadre de collaboration avec les initiatives, les organisations et les partenaires régionaux et mondiaux pour faciliter l'accès aux informations sur la biodiversité et leur rapatriement.

### **Axe stratégique 4: Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Burundais**

Au niveau central du CHM-Burundais et dans les institutions points focaux, il y a un besoin des ressources financières. Il est important d'identifier des mécanismes financiers pour lever les contraintes. Le gouvernement doit faire un grand effort pour mobiliser les ressources financières pour l'ensemble des interventions en rapport avec la biodiversité. Le CHM-Burundais doit également s'impliquer dans les mécanismes financiers existants dans le monde, le renforcement de la coopération avec la Belgique étant une priorité.

**Objectif 1:** *D'ici 2014, instaurer un fonds national pour le CHM*

Orientations stratégiques:

- Mise en place d'une politique nationale de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité;
- Suscitation de la prise de conscience des décideurs sur le rôle et l'importance du CHM.

**Objectif 2:** *D'ici 2014, mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le CHM*

Orientations stratégiques:

- Renforcement et création de cadre de collaboration avec les pays, les organisations, les institutions soutenant l'échange d'informations sur la biodiversité;
- Valorisation des mécanismes de financement du FEM dans le domaine de la biodiversité et le CHM.

## **IV.2. PLAN D'ACTION**

Le plan d'action développé dans les tableaux ci-dessous comprend des actions identifiées suivant les axes stratégiques, les objectifs et les orientations formulés. Les responsables au premiers plan sont essentiellement des Points Focaux National et Interinstitutionnels du CHM. Il est supposé que le maximum d'actions doit être réalisé selon le délai précisé dans l'objectif. Les indicateurs de performance sont également fournis.

**Axe 1: Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en oeuvre de la CDB**

*Objectif 1: D'ici à 2014, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour l'intégration de la biodiversité et des services des écosystèmes dans les politiques, plans et programmes sectoriels et dans les modes de vie de la population*

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Accroissement de la conscience des individus sur la valeur de la diversité biologique et sur les mesures à prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable	Produire des outils visualisant la valeur de la biodiversité en mettant en relief certaines pratiques locales et les diffuser en faveur de toutes les parties prenantes y compris les communautés locales	Nombre d'outils produits et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions	30000
	Participer à la réalisation des études d'évaluation économique des écosystèmes et en faire une large diffusion	Nombre d'études d'évaluation économique faites et diffusées	PF-CHM, ONGs, Institutions	30000
	Organiser des ateliers au niveau local et national sur les valeurs de la biodiversité et les mesures à prendre pour sa conservation durable	Nombre d'ateliers faits et le nombre et groupes sociaux ayant participé	PF-CHM, ONGs, Institutions	50000
	Initier un cadre de partenariat avec les institutions internationales spécialisées en matière d'évaluation économique des écosystèmes	Nombre de mémorandums d'accord signés avec les institutions spécialisées	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm. loc.	300
Conscientisation de toutes les parties prenantes sur l'importance de l'intégration de la biodiversité et les services des écosystèmes	Collecter, assembler et disséminer les informations visualisant la part de chaque secteur sur les questions liées à la biodiversité	Document d'incidences liées aux activités des secteurs sur la biodiversité publié	PF-CHM	300
	Sensibiliser les différents acteurs pour susciter l'intégration de la biodiversité et les services des écosystèmes	Nombre des ateliers de sensibilisation des décideurs organisés et nombre de secteurs ayant intégré la biodiversité	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm. loc.	3000
Facilitation de l'adoption des mesures incitatives positives et de l'élimination des subventions néfastes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique	Documenter et diffuser toutes les mesures incitatives et les activités de développement à effet pervers	Document sur les mesures incitatives publié	PF-CHM	500
	Sensibiliser les décideurs pour l'adoption de la loi sur les mesures incitatives pour la sauvegarde des aires protégées au Burundi	Nombre d'ateliers de sensibilisation des décideurs organisés et loi promulguée	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Faire une large diffusion des mesures incitatives ainsi que la loi y relative	Nombre de documents distribués et postés sur le web	PF-CHM	1000
Facilitation de l'élaboration des plans de gestion et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de l'accès aux meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité	Encourager et faciliter l'élaboration des plans de gestion des aires protégées et d'exploitations des ressources biologiques	Nombre de plans de gestion élaborés et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions	50000
	Collecter et diffuser tous les plans de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles et les meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité	Nombre de plans et meilleures pratiques publiés	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm.	500
	Sensibiliser toutes les parties prenantes pour l'adoption des meilleures pratiques dans la conservation de la biodiversité	Nombre d'ateliers organisés et groupes sociaux ciblés	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm.	15000

**Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le CHM-Burundais**

**Objectif 2: D'ici à 2016, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable des ressources génétiques**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Participation à la réduction de la dégradation et de la fragmentation des habitats naturels	Documenter et publier un état des lieux des écosystèmes naturels et des espèces	Un document sur les écosystèmes et espèces publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	300
	Documenter et diffuser des pratiques de restauration des écosystèmes en dégradation	Un document sur les pratiques de restauration publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	1000
	Mettre en place un système de suivi de l'évolution des habitats, des populations et des espèces dans les aires protégées du Burundi	Nombre de mécanismes de suivi installés et rapports de l'évolution produits	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	50000
Facilitation de la gestion et de l'exploitation durable de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques	Documenter et diffuser les informations sur les stocks de poissons, les plantes et les invertébrés aquatiques	Un document d'étude publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	1000
	Collecter et diffuser les meilleures pratiques, y compris les plans d'exploitation, pour la gestion et le prélèvement contrôlé des poissons, des plantes et des invertébrés aquatiques	Un document de meilleures pratiques de pêche et plan d'exploitation publiés	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	1000
	Sensibiliser les différents groupes utilisateurs des ressources biologiques sur les méthodes de récolte rationnelle	Nombre d'ateliers et de groupes sociaux sensibilisés	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	15000
Facilitation de la gestion des systèmes agricoles, sylvicoles et aquacoles compatible avec la conservation de la biodiversité	Documenter et publier les impacts des systèmes agricoles, sylvicoles et aquacoles nationaux sur la biodiversité	Documents publiés et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	300
	Documenter et diffuser les meilleures pratiques pour une agriculture, une sylviculture et une aquaculture assurant la conservation de la biodiversité	Documents de meilleures pratiques publiés et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions, comm	1000
	Susciter l'intégration de la biodiversité dans la Stratégie Agricole nationale	SAN révisé	PF-CHM, ONGs, Institutions	10000
	Disséminer la Politique Nationale Forestière et la Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte contre la Dégradation des sols	Nombre de copies de la PNF et SNPA-LDS diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions	3000
Participation à l'atténuation de la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs à effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes	Documenter et diffuser toutes les informations en rapport avec la pollution par apport d'éléments nutritifs et les groupes cibles y associés	Document sur la pollution publiée et diffusée	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Sensibiliser les différents groupes cibles sur les effets néfastes des activités, sources de pollution	Nombre d'atelier et rapport de sensibilisation par groupes cibles	PF-CHM, ONGs, Institutions	3000
Contribution à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Identifier les espèces envahissantes, leurs voies d'introduction et les sites infectés et les publier	Un document sur les espèces envahissantes publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Documenter et diffuser tous les moyens de lutte contre les espèces envahissantes	Un document des méthodes de lutte publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Faciliter l'élaboration de la législation nationale sur les espèces envahissantes	Une loi sur les espèces envahissantes promulguées	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Faciliter la mise en place d'un système de surveillance des voies d'introduction des espèces envahissantes	Mécanismes et programmes de surveillance mis en place	PF-CHM, ONGs, Institutions	10000
	Confectionner et diffuser des dépliants sur les espèces envahissantes dans les trois langues utilisées au Burundi	Nombre de dépliants diffusés	PF-CHM	1000

**Objectif 3: D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et des gènes**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Contribution à l'identification des écosystèmes naturels nécessitant des mesures strictes de protection	Identifier et décrire des milieux naturels et formuler des mesures pour leur mise en défens	Un document sur les ones à protégées publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Sensibiliser pour la protection des milieux naturels riches en biodiversité et des zones fournissant des services écologiques indéniables	Nombre d'ateliers et les groupes sociaux impliqués	PF-CHM, ONGs, Institutions	15000
Contribution à l'identification et à la conservation des espèces menacées	Documenter et diffuser toutes les espèces en danger et les mesures pour leur conservation	Un document des espèces en danger publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Encourager et participer dans l'organisation d'une formation sur le système de classification des espèces menacées de l'UICN	Nombre de personnes formées et le nombre d'espèces classées et publiées	PF-CHM, ONGs, Institutions	15000
	Sensibiliser à la sauvegarde des espèces en danger	Nombre d'ateliers et les groupes sociaux impliqués	PF-CHM, ONGs, Institutions	15000
Contribution à l'identification et à la conservation des plantes cultivées, des animaux domestiques, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle	Documenter et diffuser l'état de toutes les espèces des plantes cultivées et d'élevage et les mesures pour leur préservation	Document sur les espèces cultivées publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Documenter et diffuser l'état de toutes les espèces des plantes sauvages ayant une valeur socio-économique ou culturelle et les mesures pour leur préservation	Document sur les espèces apparentées à celles cultivées publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000

**Objectif 4: D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et les services fournis par les écosystèmes**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Contribution à la restauration et à la sauvegarde des écosystèmes jouant des services essentiels à la survie de l'homme, en particulier les femmes, les communautés autochtones et locales et les autres groupes vulnérables	Documenter et diffuser les connaissances traditionnelles sur l'utilisation des ressources biologiques et les groupes sociaux concernés	Document sur les connaissances traditionnelles et les groupes sociaux publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Mener des études ou documenter et diffuser les connaissances sur les rôles des écosystèmes à la survie de l'homme et par groupe cible concerné	Document sur les connaissances des fonctions des écosystèmes publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Documenter et diffuser les meilleures pratiques de la restauration des services essentiels liés aux écosystèmes	Document sur les meilleures pratiques publiés et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Sensibiliser à la restauration des services essentiels liés aux écosystèmes	Atelier de sensibilisation et les groupes cibles concernés	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
Contribution à l'amélioration de la résilience des écosystèmes, au renforcement de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, à la constitution de puits de carbone et de barrière à la désertification	Documenter et diffuser les informations sur méthodes pratiques d'amélioration de la résilience des écosystèmes	Document sur les meilleures pratiques publiés et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Faire une étude sur les zones dégradées au niveau national et disséminer les méthodes pour assurer leur résilience	Document d'étude sur la résilience publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Faire une étude sur l'importance, les possibilités et les méthodes de créer des corridors entre les aires protégées isolées	Document d'étude sur les corridors possibles publié	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Documenter les informations et entreprendre des études et les diffuser sur les effets des changements climatiques aux écosystèmes	Etudes sur les effets de CC à la biodiversité publiées et diffusées	PF-CHM, ONGs, Institutions	5000
	Collecter et diffuser toutes les informations en rapport avec les puits et les stocks de carbones disponibles au Burundi	Nombre de documents d'informations publiés et diffusés	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Sensibiliser pour assurer la résilience des écosystèmes dégradés et bâtir des corridors dans le réseau d'aires protégées	Nombre d'ateliers organisés	PF-CHM, ONGs, Institutions	6000
Facilitation à la mise en oeuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Documenter et diffuser les systèmes actuels d'accès et de partage des avantages sur les ressources génétiques	Etude sur l'accès et partage publié et diffusé	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Contribuer à l'élaboration de la politique nationale et d'une loi sur l'accès et le partage des avantages sur les ressources génétiques	Politique sur APA adopté et loi y relative promulguée	PF-CHM, ONGs, Institutions	1000
	Faciliter la formation des cadres de l'état, du secteur privé, des ONGs et des leaders des communautés sur les mécanismes de négociation à juste titre sur l'accès et le partage des avantages sur les ressources génétiques	Nombre de cadres formés sur l'APA	PF-CHM, ONGs, Institutions	500
	Sensibiliser les décideurs et les communautés locales sur l'importance du Protocole	Nombre d'ateliers et groupes cibles	PF-CHM, ONGs, Institutions	6000
	Susciter la collaboration entre les institutions nationales responsables de la conservation de la biodiversité et celles des droits de propriétés intellectuelles et diffuser les informations y relatives à travers le CHM	Nbre de documents sur les droits de propriété intellectuelle diffusés et de cadre de collaboration initiés	PF-CHM, ONGs, Institutions	500



**Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le CHM-Burundais**

**Objectif 5: D'ici à 2020, faciliter et contribuer à la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB), au renforcement des capacités et à l'amélioration des connaissances des institutions, des organisations et du secteur privé et des communautés**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Facilitation et contribution à la révision, l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et plan d'action sur la biodiversité	Accompagner le processus de révision de la SNPAB par la diffusion des informations et des événements y relatifs	Nbre d'événements postés sur le site web	CHM-FP	400
	Intégrer la SNPA-CHM dans la SNPAB	SNPA-CHM intégré	CHM-FP	300
	Diffuser tous les documents thématiques et la SNPAB élaborés	Documents postés sur le site web	CHM-FP	300
Contribution au respect des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Documenter les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Document sur les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles nationales publié et diffusé	CHM-FP	1000
	Collecter et diffuser toutes les informations en rapport avec les obligations internationales en vigueur sur la protection des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Document sur les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles internationales publié et diffusé	CHM-FP	1000
	Susciter l'élaboration d'une loi sur la protection et le respect des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles et coutumières des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Loi sur les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles promulguée	CHM-FP	1000
Participation à l'amélioration et à la dissémination des connaissances, de base scientifique et des technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement	Elaborer et diffuser une monographie nationale en biodiversité	Monographie nationale publié	CHM-FP, institutions, ONGs	30000
	Confectionner et diffuser les bases de données sur la biodiversité nationale suivant les groupes taxonomiques	Nombre de base de données confectionnées	CHM-FP, institutions, ONGs	30000
	Elaborer et diffuser un Programme national de recherche et de formation en biodiversité	Programme national de recherche diffusé	CHM-FP, institutions, ONGs	1000
	Elaborer et publier les catalogues et les flores des plantes du Burundi	Nombre de catalogues et flores publiées	CHM-FP, institutions, ONGs	150000
	Elaborer des guides de détermination des espèces par groupe taxonomique	Nombre de guides élaborés et diffusés	CHM-FP, institutions, ONGs	15000
	Initier des études taxonomiques sur la biodiversité nationale sur des groupes taxonomiques peu connus	Nombre de groupes taxonomiques et liste de taxonomistes concernés	CHM-FP, institutions, ONGs	15000
	Collaborer avec les institutions internationales ayant des informations sur la biodiversité nationale pour leur rapatriement	Nombre de mémorandum établi et typed d'information rapatriés	CHM-FP, institutions, ONGs	150000
Contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la SNPAB jusqu'en 2020	Documenter et publier les bailleurs potentiels dans le domaine de la biodiversité	Liste de bailleurs potentiels publiée	CHM-FP, institutions, ONGs	300
	Participer à la sensibilisation des décideurs sur la mise en place d'un fonds national sur la biodiversité	Atelier de sensibilisation et plan d'investissement adopté	CHM-FP, institutions, ONGs	1000
	Susciter les cadres des collaborations entre les institutions nationales chargées de la biodiversité et celles étrangères	Nombre de cadres de collaboration initiés et les fonds mobilisés	CHM-FP, institutions, ONGs	1000

**Axes stratégique 2: Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité**

<b>Objectif 1: D'ici à 2014, renforcer le site web du CHM-Burundais</b>				
<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Amélioration de la connexion du site web	Renforcer la collaboration avec la Belgique et autres partenaires pour bénéficier des appuis financiers pour l'internet	Mémorandum d'accord entre le Burundi et la Belgique porté jusqu'à 2020	CHM-PFN	300
	Se connecter au réseau national offrant une bonne connexion	Bonne connexion	CHM-PFN	20000
	Collaborer avec le Biosafety Clearing-House national pour partager le coût de la connexion	Fonds engagé par chaque partie	CHM-PFN	300
Développement et utilisation des outils et technologies nouveaux et performants d'échange d'informations	Former régulièrement les PF-CHM sur la gestion des sites web	Nombre de formations organisées	CHM-PF	15000
	Identifier les outils et technologies pouvant améliorer le site web du CHM	Besoins technologiques identifiés et diffusés	CHM-PF	10000
	Intégrer le XML dans le site web du CHM	Données publiées grâce à XML	CHM-PFN	10000
<b>Objectif 2: D'ici à 2014, renforcer le système de collecte d'information sur la biodiversité</b>				
Instauration de la synergie dans les recherches sur la biodiversité	Proposer aux chercheurs burundais des thèmes de recherche pertinents	Programme de recherche validé	CHM-PFN	500
	Organiser des recherches communes sur des sujets liés aux questions clés de la biodiversité	Nombre de sujets de recherche accomplis	CHM-PFN	500
	Participer dans l'organisation des journées d'échange sur les travaux de recherche déjà réalisés	Nombre de conférences organisés	CHM-PFN	1000
	Susciter la collaboration avec les institutions étrangères spécialisées pour mener des études sur des thèmes précis	Nombre de sujets de recherche accomplis	CHM-PFN	500
Exploitation des données non encore publiées ou peu connues au Burundi	Analyser et publier des travaux de fin d'études	Nombre de publications faites	CHM-PF, institutions, ONGs	500
	Susciter la collaboration entre les institutions nationales et étrangères pour scanner les informations et les collections disponibles	Nombre d'informations scannées et diffusées	CHM-PF, institutions, ONGs	500
	Organiser des réunions régulières des PFI sur les méthodes de collecte des informations	Nombre de réunions organisées	CHM-PF, institutions, ONGs	3000
<b>Objectif 3: D'ici à 2015, mettre en place des outils classiques de dissémination d'information pour assurer l'accès équitable aux informations pour la gestion de la biodiversité</b>				
Production et diffusion des outils accessibles pour acteur	Editer et disséminer le bulletin scientifique de l'INECN au niveau national	Nombre de bulletins publiés	CHM-PFN	50000
	Créer un cadre d'édition et de dissémination des livres sur la biodiversité nationale	Texte éditorial publié	CHM-PF, institutions, ONGs	300
	Diffuser les informations dans les journaux nationaux	Nombre d'informations publiés dans les journaux nationaux	CHM-PF, institutions, ONGs	500
	Traduire les documents en Kirundi et en Kiswahili pour les rendre accessibles aux communautés locales	Nombre de documents traduits	CHM-PF, institutions, ONGs	300
Collaboration avec la masse média pour des émissions radiodiffusées et télévisées	Organiser des ateliers de sensibilisation pour encourager l'exploitation du CHM comme un outil indispensable à la gestion de la biodiversité	Nombre d'ateliers organisés et les groupes cibles concernés	CHM-PF	6000
	Diffuser à travers les médias des messages d'éducation et de sensibilisation par groupes cibles pour faciliter la mise en oeuvre des activités relatives à la biodiversité	Nombre d'outils diffusés	CHM-PF	100

<b>Objectif 4: D'ici à 2020, édifier une bibliothèque nationale de référence en matière de diversité biologique</b>				
<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Enrichissement de la bibliothèque confié au CHM-Burundais par une documentation riche et variée en matière de biodiversité	Mettre en place un système de collecte de documents produits dans plusieurs institutions, ONG, etc. au Burundi	Nombre de documents collectés et les institutions d'origine	CHM-PF	500
	Mettre en place un système de production, d'impression et de reliure des documents	Mini imprimerie du CHM fonctionnelle	CHM-PFN	10000
	Créer un cadre de collaboration avec les Conventions internationales, les bibliothèques, les institutions et les organismes spécialisés en matière de l'environnement et de la biodiversité pour la fourniture des documents	Nombre de documents fournis et institutions impliquées	CHM-PFN	500
Mise en place d'un système moderne de gestion de la bibliothèque	Former le personnel de la bibliothèque sur la bibliothéconomie	Nombre de personnes formées	CHM-PFN	20000
	Equiper la bibliothèque pour en faire une bibliothèque de référence en biodiversité	Nombre et types d'équipements disponibles	CHM-PFN	10000
	Mettre en place un système informatisé pour la consultation facile des documents de la bibliothèque	Système informatisé fonctionnel	CHM-PFN	5000
Mise en place d'un système de diffusion de l'information en rapport avec la bibliothèque de l'INECN	Faire des publicités sur la bibliothèque de l'INECN pour attirer l'attention du public	Nombre d'émissions publicitaires faites	CHM-PFN	500
	Créer et diffuser un catalogue électronique de tous les documents sur la biodiversité disponibles à l'INECN et à la bibliothèque de l'université du Burundi	Liste des documents postés sur le web	CHM-PFN	300

### Axe stratégique 3: Facilitation de la coopération scientifique et technique

<i>Objectif 1: D'ici à 2016, créer et maintenir des réseaux d'échange d'information en matière de diversité Biologique</i>				
<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Mise en place des réseaux nationaux d'échange d'information à travers le CHM	Créer un réseau des responsables des aires protégées	Un réseau pour les AP fonctionnel	CHM-PF	300
	Faciliter l'accessibilité de l'information aux fora environnementaux et des clubs environnements	Un réseau pour les Cubs environnement fonctionnel	CHM-PF	300
	Faciliter et participer dans la création du réseau des chercheurs dans le domaine de la biodiversité	Un réseau pour les chercheurs en biodiversité fonctionnel	CHM-PF	300
	Créer un réseau des points focaux interinstitutionnels	Un réseau pour PFI fonctionnel	CHM-PF	300
Facilitation de la participation d'experts Burundais dans des réseaux d'échange d'informations en matière de diversité biologique	Publier et mettre à jour une liste des experts suivant différents thèmes pour faciliter la communication et la collaboration au niveau national, régional et international	Liste des experts publiée et mise à jour	CHM-PF	300
Etablissement d'un partenariat avec les réseaux existants	Susciter et participer dans la création du réseau des CHMs africains	Un réseau des CHMs africains fonctionnel	CHM-PF	300
	Participer dans l'échange d'information avec Fara-rails sur les ressources génétiques	CHM en réseau avec Fara-rails	CHM-PF	300
<i>Objectif 2: D'ici à 2015, faciliter le transfert de la technologique et coopération technologique</i>				
Facilitation de transfert et coopération technologique	Identifier et mettre en oeuvre toutes les opportunités pour faciliter le transfert de la technologie nécessaires à la mise en oeuvre de la CDB	Informations sur le transfert de technologie élaboré et diffusé	CHM-PF	300
Facilitation de la coopération entre les trois Convention de Rio et autres traités environnementaux	Collecter et diffuser les informations visualisant les liens entre les trois conventions	Informations sur les liens entre les trois convention collectées et diffusées	CHM-PF	300
	Créer une cadre national d'échange de connaissances sur les liens entre les trois conventions	Un réseau des points focaux de trois conventions fonctionnel	CHM-PF, institutions, ONGs	300
Mise en place d'un cadre de collaboration avec les initiatives, les organisations et les partenaires mondiaux et régionaux pour faciliter l'accès aux informations sur la biodiversité et leur rapatriement	Créer un cadre de collaboration avec les institutions, organisations et initiatives internationales dans la mise en place des projets de digitalisation des données d'observation et des spécimens des collections maintenus dans les musées d'histoire naturelle et autres institutions étrangères	Nombre de mémorandums signés	CHM-PF, institutions, ONGs	300
	Créer une collaboration étroite avec le Global Biodiversity Information Facility pour avoir accès aux données digitalisées	Mémorandums signé	CHM-PF, institutions, ONGs	300
	Participer dans les projets de renforcement des capacités dans la digitalisation et l'utilisation des données d'observation et des spécimens des collections des Musées d'histoire naturelle et autres institutions étrangères	Nombre de projets exécutés et types de données digitalisées	CHM-PF, institutions, ONGs	300

**Axe stratégique 4: Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Burundais**

<b>Objectif 1: D'ici 2014, instaurer un fonds national pour le CHM</b>				
<b>Orientations</b>	<b>Actions à mener</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Responsables</b>	<b>Coût (FBU) (X1000)</b>
Mise en place d'une politique nationale de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité	Elaborer un plan national de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité en y intégrant le CHM	Document de plan adopté par le gouvernement	CHM-PF	300
	Instaurer, au sein du budget alloué à l'INECN et institutions Points focaux, des fonds sur l'échange d'information	Un fonds du gouvernement alloué au CHM disponible	CHM-PF	300
Suscitation de la prise de conscience des décideurs sur le rôle et l'importance du CHM	Organiser des séances de sensibilisation pour vulgariser le CHM-Burundais	Atelier et thèmes traités par groupes cibles	CHM-PF	6000
	Organiser des séances de sensibilisation des décideurs sur l'importance du CHM-Burundais	Atelier et type de messages lancés	CHM-PF	2000
<b>Objectif 2: D'ici 2014, mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le CHM</b>				
Renforcement et création de cadre de collaboration avec les pays, les organisations, les institutions soutenant l'échange d'information sur la biodiversité	Participer dans le cadre de coopération Sud-Sud et Nord-Sud et dans les réseaux existants pour avoir accès aux ressources financières et technologiques d'échange d'information en biodiversité	Fonds mobilisés dans la coopération	CHM-PF	300
	Susciter les institutions et les ONGs en partenariat avec le CHM-Burundais à intégrer chaque fois les interventions d'échange d'information dans leurs projets	Fonds mobilisés dans le cadre de partenariat initié	CHM-PF	300
Valorisation des mécanismes de financement du FEM dans le domaine de la biodiversité et le CHM	Insérer dans tous les projets en rapport avec la biodiversité le volet soutenant le CHM	Fonds mobilisés à travers les projets	CHM-PF	300
	Mobiliser tous les fonds du FEM destinés au CHM	Fonds du FEM mobilisés	CHM-PF	300

### **IV.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPA-CHM**

Pour une mise en œuvre effective de la présente Stratégie et Plan d'action pour l'Echange d'information en matière de Diversité Biologique, 3 principales orientations stratégiques sont retenues :

#### **Orientation 1: *Renforcement de la structure du CHM-Burundais***

Pour opérationnaliser cette stratégie, il faudra renforcer la structure organisationnelle du CHM-Burundais qui servira comme centre d'opérationnalisation de toutes les interventions et de suivi au quotidien des activités en matière d'échange d'informations. On pourrait mettre en place un assistant du Point Focal CHM qui n'aura que la seule mission d'oeuvrer pour le CHM.

#### **Orientation 2: *Mise en des mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions d'échange d'informations***

Le processus de suivi et d'évaluation a comme objectif d'apprécier les progrès réalisés dans les activités prévues en utilisant des indicateurs de progrès vérifiables et de procéder aux réaménagements du chronogramme des activités. La réalisation de cette tâche passera par :

- La programmation des activités par tous les PFI;
- l'évaluation participative du niveau d'exécution des activités prévues et la production des rapports;
- l'analyse des effets de la mise en œuvre de la stratégie dans son ensemble.

#### **Orientation 3: *Mise en place d'un mécanisme de financement des interventions du CHM-Burundais***

Le financement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'échange d'information devra être assuré, à court et à moyen terme, par l'Etat burundais. Le gouvernement du Burundi devra ainsi mobiliser des ressources internes allouées à l'échange d'information en matière de diversité biologique.

Le financement pourra également provenir des partenaires extérieurs dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. Le Burundi devra renforcer le cadre de partenariat avec la Belgique. D'autres institutions financières régionales (Communauté de l'Afrique de l'Est, Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et Initiative du Bassin du Nil, etc.) et internationales (FEM, PNUD, PNUE, FAO, etc.) seront également sollicitées. Les mécanismes de financement liés aux conventions et traités internationaux seront exploités.

## **BIBLIOGRAPHIE**

MEEATU (2011)- Stratégie Nationale et Plan d'Action de lutte Contre la Dégradation des Sols

MINAGRIE (2008)-Stratégie Agricole Nationale. Bujumbura, P 113

MINATTE (2006) - Cadre National de Biosécurité. Bujumbura, 60 p.

MINATTE (2006)-Plan D'action National sur l'Adaptation aux Changemnt Climatiques

MINATTE (2004) - Stratégie Nationale et Plan d'Action en renforcement des capacités en matière de diversité biologique, Bujumbura

MINATTE (2000) - Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, Bujumbura, p127.

### ***Autres documents utilisés***

- Texte de la Convention sur la diversité biologique
- Texte de la Convention sur les changements climatiques
- Texte de la Convention sur la désertification
- Décret n°100/188 du 05 Octobre 1989 portant organisation de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
- Loi n°11/010 du 30 juin 2000 portant Code de l'Environnement de la République du Burundi
- Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et Objectifs d'Aichi. CDB/PNUE
- Décret N° 100/11 du 16 Janvier 2009 portant publication des résultats préliminaires du troisième recensement général de la population et de l'habitation du Burundi
- Cadre Stratégique et de Lutte contre la Pauvreté, Bujumbura

**Annexe: Liste actualisée des Points Focaux dans le cadre de la CDB**  
**Points Focaux Nationaux (PFN)**

Noms et prénoms	Institutions	E-mail	Téléphones
Mr. Muhitira Vincent	PFN CDB	<a href="mailto:inecndg@yahoo.fr">inecndg@yahoo.fr</a>	79984555
Mr. Nzigidahera Benoît	PFN CHM, POWPA, SBSTTA	<a href="mailto:nzigidaherabenoit@yahoo.fr">nzigidaherabenoit@yahoo.fr</a>	77759328
Mr. Ndagijimana Dieudonné	PFN ABS	<a href="mailto:ndagijimanadieudonne@yahoo.fr">ndagijimanadieudonne@yahoo.fr</a>	78814029
Mr. Nindorera Damien	PFN PCB	<a href="mailto:dnindorera@yahoo.fr">dnindorera@yahoo.fr</a>	79951094
Mr. Fofu Alphonse	PFN BCH	<a href="mailto:fofoalphonse@yahoo.fr">fofoalphonse@yahoo.fr</a>	77759328

**Points Focaux Interinstitutionnels pour le CHM (PFI-CHM)**

Institutions	Noms et prénoms	E-mail	Téléphones
<b>Institutions étatiques</b>			
Cabinet du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Rufuguta Evariste	<a href="mailto:erufuguta@yahoo.fr">erufuguta@yahoo.fr</a>	
Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature	Fofu Alphonse Njebarikanuye Aline	<a href="mailto:fofoalphonse@yahoo.fr">fofoalphonse@yahoo.fr</a>	77759328
Direction Général des Forêts et de l'Environnement	Janvier Murengeantwari	<a href="mailto:Janviurmurengeantwari@yahoo.fr">Janviurmurengeantwari@yahoo.fr</a>	
Direction Générale de l'Elevage	Bagorikunda Séverin	<a href="mailto:bakundas2007@yahoo.fr">bakundas2007@yahoo.fr</a>	
Direction Générale de l'Agriculture			
Institut des Sciences Agronomiques du Burundi	Nkware Melchior	<a href="mailto:melnkware@yahoo.fr">melnkware@yahoo.fr</a>	77737889
Centre National de Technologie Alimentaire	Ndayifatiye Spès	<a href="mailto:manispes@yahoo.fr">manispes@yahoo.fr</a> , <a href="mailto:manispes@yahoo.fr">manispes@yahoo.fr</a>	
Université du Burundi			
Ecole Normale Supérieure	Kabura Cédécias	<a href="mailto:kaburacedecias@yahoo.fr">kaburacedecias@yahoo.fr</a>	79416260
<b>Organisations non gouvernementales</b>			
Association Burundaise pour les Oiseaux	Rugerinyange Charles	<a href="mailto:rugecharles@yahoo.fr">rugecharles@yahoo.fr</a>	
Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi	Mbonyintwari Aimable	<a href="mailto:mbonaima@yahoo.fr">mbonaima@yahoo.fr</a> <a href="mailto:aprnbebp@yahoo.fr">aprnbebp@yahoo.fr</a>	
Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux	Ntukamazina Jacqueline	<a href="mailto:ntukajackyo@yahoo.fr">ntukajackyo@yahoo.fr</a>	